



LA FORMATION AUX MÉTIERS D'ART : UN SYSTÈME EN CRISE

RAPPORT D'ATELIERS D'ART DE FRANCE
MARS 2022



ATELIERS D'ART
DE FRANCE



Catherine Jaccoud © Gilles Leimdorfer



Les métiers d'art représentent un atout économique, social, artistique, culturel, patrimonial et touristique ; ils sont une force pour l'économie et le rayonnement de la France.

Pourtant, la bienveillance dont ils bénéficient et la vitrine de l'excellence française dont ils sont l'objet se heurtent à la méconnaissance du secteur des métiers d'art et de ses spécificités.

En témoignent les réformes actuelles du système de formation, initiale et continue : loin de répondre aux attentes légitimes des professionnels et futurs professionnels des métiers d'art, elles sont profondément inadaptées aux réalités des ateliers.

Qu'il s'agisse du nouveau diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADe) ou de la loi « Avenir professionnel » ayant réformé le cadre de la certification des formations professionnelles, ces évolutions participent d'une même méconnaissance de l'identité distinctive et singulière des métiers d'art.

Alors qu'ils représentent des métiers d'avenir, en phase avec les aspirations d'une société en quête de sens et d'authenticité, ils sont les laissés-pour-compte de politiques publiques pensées pour une dépendance immédiate et exclusive à l'industrie. Or, les réalités et les besoins des métiers d'art sont justement radicalement différents de ceux des industries du luxe et du design.

C'est paradoxalement au moment où ces métiers connaissent un engouement sans précédent, tant auprès des jeunes étudiants que des adultes en reconversion, que le système de formation aux métiers d'art est en proie à des évolutions funestes, compromettant l'avenir de tout un secteur. Cette contradiction conduit un ensemble d'acteurs – élèves, familles, enseignants, centres de formation, professionnels des métiers d'art – à prendre la parole.

En tant que syndicat professionnel des métiers d'art, fort d'une communauté vivante et dynamique, Ateliers d'Art de France met en lumière cette parole fédérée et alerte sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la pérennité et la transmission de savoir-faire d'exception.

Nous espérons que ce rapport saura convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de prendre en compte les spécificités du secteur en édictant des politiques publiques dédiées aux métiers d'art, dignes de ce secteur à très vaste potentiel pour notre pays, économique, social, artistique, culturel, patrimonial et touristique.



ÉDITORIAL AUDE TAHON

Présidente d'Ateliers d'Art de France



Seul syndicat professionnel réunissant l'ensemble des 16 domaines des métiers d'art, Ateliers d'Art de France fédère sur le territoire plus de 6 000 professionnels, de l'atelier unipersonnel à la manufacture d'art, à travers un réseau d'entreprises adhérentes ainsi que d'associations et de fédérations de professionnels. La parfaite connaissance des enjeux et des problématiques du secteur des métiers d'art fait d'Ateliers d'Art de France l'interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics.

Créé depuis plus de 150 ans, Ateliers d'Art de France représente et défend les 281 métiers d'art dans leur diversité, en même temps qu'il contribue au développement économique du secteur, en France et à l'international.

Pour ce faire, Ateliers d'Art de France :

- S'engage pour la structuration professionnelle des métiers d'art, en portant la voix des professionnels du secteur et en vue de permettre la création de politiques publiques dédiées au secteur ;
- Veille au développement des ateliers d'art en France en favorisant les accès aux marchés économiques, à travers l'organisation de salons et d'événements internationaux (comme le salon MAISON&OBJET¹, Révélation ou le Salon International du Patrimoine Culturel) et la mise en place d'un réseau de lieux de vente à Paris et en région, dont EMPREINTES, le plus grand concept store des métiers d'art d'Europe et la première plateforme de vente en ligne ;
- S'investit dans le rayonnement culturel des métiers d'art, notamment via les Éditions Ateliers d'Art de France.

Fédérateur, lanceur de débats et ferme défenseur des ateliers, au service du patrimoine et de la création, Ateliers d'Art de France est un espace de réflexion et d'innovations, un lieu d'échange des professionnels des métiers d'art avec les institutionnels, les pouvoirs publics et la société.

¹ MAISON&OBJET, organisateur SAFI, filiale d'Ateliers d'Art de France et de RX France.

À PROPOS D'ATELIERS D'ART DE FRANCE

LA RÉFORME DU DNMADE OU LE RENONCEMENT AUX SPÉCIFICITÉS DES MÉTIERS D'ART

| 8

A. Le DNMAde : une étape de la disparition des métiers d'art

| 8

- ▶ Un cursus unique qui redéfinit le paysage de la formation initiale aux métiers d'art
- ▶ Design et métiers d'art : un tournant sémantique au service d'une idéologie

B. Le verrou budgétaire – outil de marginalisation des métiers d'art

| 10

C. La négation de la pratique comme socle de la formation aux métiers d'art

| 11

- ▶ Une réduction importante du nombre d'heures de formation pratique
- ▶ Une pratique insuffisante génératrice de lacunes dans la formation

LA REFORME DES CRITÈRES DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : UNE DÉGRADATION DE LA FORMATION CONTINUE AUX MÉTIERS D'ART

| 12

A. La formation continue : un système en déconstruction

| 12

- ▶ La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : l'amorce d'une déconstruction du système de formation
- ▶ Rétrogradations et disparitions de formations aux métiers d'art : conséquence d'une refonte des certifications professionnelles

B. Des critères de certification profondément inadaptés aux réalités des métiers d'art

| 14

- ▶ La création d'une activité métier d'art : une entreprise « de temps long »
- ▶ La maîtrise d'une diversité de compétences : un prérequis nécessaire à l'exercice d'une activité métier d'art

C. La refonte des certifications : illustration d'un manque crucial de considération envers le secteur des métiers d'art

| 16

- ▶ Les critères de certification : une exigence de formatage en décalage avec la réalité des formations aux métiers d'art
- ▶ Un mépris assumé des formations aux métiers d'art

CONSÉQUENCE D'UN SYSTÈME DE FORMATION EN CRISE : LA MISE EN PÉRIL DE TOUT UN SECTEUR ÉCONOMIQUE

| 18

A. Une détérioration continue des formations aux métiers d'art

| 18

B. La négation d'un secteur plein d'avenir

| 19

C. La prise en compte des métiers d'art dans les politiques publiques : une nécessité pour la survie du secteur et la pérennisation de ses savoir-faire

| 20

CONCLUSION

| 21

ANNEXES

| 22

SOMMAIRE



I. LA RÉFORME DU DNMADE OU LE RENONCEMENT AUX SPÉCIFICITÉS DES MÉTIER D'ART

A. LE DNMADE : UNE ÉTAPE DE LA DISPARITION DES MÉTIERS D'ART

► UN CURSUS UNIQUE QUI REDÉFINIT LE PAYSAGE DE LA FORMATION INITIALE AUX MÉTIERS D'ART

Le Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) a fusionné la Mise à niveau en arts appliqués (Manaa), le Brevet de technicien supérieur (BTS) et le Diplôme des métiers d'art (DMA) en un cursus unique. La réforme du DNMADE – marquant l'abrogation de ces trois diplômes à la rentrée de 2021 – a été portée par une envie de redonner un nouvel élan au design et de favoriser l'émergence des « nouveaux métiers d'art ». Elle mise sur le croisement des compétences entre métiers d'art et design, en vue d'une meilleure adéquation des diplômes arts appliqués avec le marché de l'emploi.

Dès 2018, la création de ce nouveau diplôme de niveau 6, actuellement le plus élevé pour les métiers d'art, avait donné lieu à des craintes, exprimées par des professionnels des métiers d'art et des acteurs du monde de la formation, de voir ainsi se créer un décalage profond entre une formation généraliste faisant la part belle au design et les besoins réels des futurs professionnels exerçant en atelier d'art.

Fin 2020, une mobilisation sans précédent avait vu le jour au niveau national, regroupant les étudiants, le corps enseignant de certaines écoles de métiers d'art et le monde professionnel, partageant les mêmes constats catastrophiques et dénonçant en particulier la diminution des heures de pratique en atelier en première, deuxième et troisième année du cursus du DNMADE. Au-delà du passage de 16 heures de pratique par semaine à 6 ou 8 heures pour certains ateliers, les manifestants pointaient également l'incohérence d'une formation supérieure estampillée « métiers d'art » et la réduction des budgets des écoles publiques spécialisées dans ce domaine. Ainsi, le DNMADE n'apparaissait pas comme une formation capable de former les futurs artisans d'art, tels que définis par la loi.

Aujourd'hui, ces inquiétudes se sont malheureusement confirmées, trahissant un décalage profond de vision de ce qu'est un professionnel des métiers d'art. La réforme du DNMADE se traduit par un sentiment d'abandon qui prime parmi les étudiants en manque d'accompagnement et de visibilité sur les acquis attendus dans le monde professionnel. Ayant des profils de moins en moins orientés « métiers d'art » et connaissant très vaguement les métiers pour lesquels ils vont être formés pendant trois ans, ils doivent se frayer un chemin individuel, passant soit par une réorientation vers des diplômes de niveau académique « inférieur », mais plus techniques, soit par des formations payantes en dehors des écoles publiques afin de combler leurs lacunes et être « compétitifs » sur le marché du travail.



Estelle Dassé © Alex Gallosi

► DESIGN ET MÉTIERS D'ART : UN TOURNANT SÉMANTIQUE AU SERVICE D'UNE IDÉOLOGIE

La politique idéologique pilotée par l'Éducation nationale conduit à l'effacement progressif des métiers d'art dans les programmes. Cette politique s'étend également aux mots avec un vocabulaire flou (« atelier de création » plutôt que « travail en atelier ») qui vient remplacer les notions issues des métiers d'art et l'histoire qui s'y rattache. Ainsi, le langage l'emporte sur la substance des pratiques et le savoir-faire des métiers d'art : le design s'en accapare progressivement.

Ce tournant sémantique s'illustre aussi dans le choix politique de qualificatifs, largement relayés par les médias : les professionnels des métiers d'art sont vus

comme des « ouvriers spécialisés », des « talents de la main », des « ouvriers de l'excellence » ou « aux mains d'or ». Loin de mettre en valeur la créativité qui fait pourtant l'identité singulière et la plus grande force des métiers d'art, ces expressions cantonnent le savoir-faire des métiers d'art à la maîtrise d'un geste technique.

Or, les métiers d'art n'étant réductibles ni au design, ni à la fonctionnalité, ni au concept, l'application d'une méthodologie de formatage du système créatif a pour effet d'asphyxier le dispositif créatif inhérent aux métiers d'art et de nuire à la formation dans les métiers d'art.

B. LE VERROU BUDGÉTAIRE – OUTIL DE MARGINALISATION DES MÉTIERS D'ART

Cette prise en étau idéologique s'accompagne d'un assèchement budgétaire qui ne dit pas son nom, pour les métiers d'art dans le cadre du DNMADe. En effet, la réforme du DNMADe a été accomplie avec l'impératif immuable d'une réforme à budget constant par étudiant en se basant sur le budget du DMA qui, il faut le rappeler, était axé principalement sur les métiers d'art. Or, à la différence du DMA, les enseignements génériques se sont taillé une place de choix dans le référentiel de formation du DNMADe. Par conséquent, la place de la pratique, primordiale pour les métiers d'art, a été réduite dans un souci financier. En effet, en accordant le même budget par étudiant aux établissements, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation leur demande en même temps de dispenser plus d'enseignements qui n'ont parfois aucun rapport avec les métiers d'art. Cette logique qui demande de faire plus avec les mêmes moyens crée une tension au sein des établissements placés de facto devant un dilemme cornélien.

Face à la pression exercée par le verrou budgétaire et l'obligation d'appliquer le programme, scrupuleusement contrôlée par les inspecteurs de l'Éducation nationale, l'enseignement des métiers d'art et plus particulièrement la réduction des heures de pratique est devenu une variable d'ajustement.

À la suite de la vague de contestations qui a frappé la réforme, il a été proposé aux établissements de mettre en place, à leur appréciation, deux heures par semaine de pratique supplémentaires à coût constant en première année du DNMADe. Autrement dit, si les établissements voulaient offrir à leurs étudiants des heures supplémentaires de pratique afin de hausser leur niveau technique, leur connaissance de la matière et/ou leur compréhension des normes de sécurité, sphères dans lesquelles le niveau des étudiants est insuffisant selon les professionnels des métiers d'art, ils devaient prélever la même quantité d'heures sur d'autres enseignements. De ce fait, la règle du coût constant aboutit de façon concomitante au règlement partiel d'un problème et à la création d'une nouvelle problématique. C'est ainsi que le mécanisme budgétaire mis en place par le Gouvernement aboutit à la marginalisation des métiers d'art au sein d'un diplôme, dont ils représentent officiellement la plus-value.



C. LA NÉGATION DE LA PRATIQUE COMME SOCLE DE LA FORMATION AUX MÉTIERS D'ART

► UNE RÉDUCTION IMPORTANTE DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PRATIQUE

Cette marginalisation des métiers d'art résultant d'une réforme à budget constant a eu pour effet de dévaloriser les approches matières et de rogner la place majeure qu'occupait la pratique dans les différentes formations métiers d'art. Il en résulte en effet une diminution importante des heures de pratique, théoriquement compensée par des heures en autonomie qui en réalité sont inexistantes à cause de la dangerosité de certaines machines sur des plateaux techniques de moins en moins entretenus et de plus en plus encombrés.

Cette réduction drastique du nombre d'heures de formation pratique, au profit des autres disciplines, conduit à l'éloignement des étudiants de la pratique intensive indispensable pour les métiers d'art et de la matière qui doit se retrouver au centre de leurs futures professions. En effet, la connaissance approfondie de la matière, dans tous ses aspects fondamentaux – aussi bien techniques que technologiques, historiques et en tant que terrain d'expérimentation créative – est le socle incontournable de la formation aux métiers d'art. Rogner le volume d'heures de pratique nuit nécessairement à la qualité de l'apprentissage et de l'acquisition des savoirs pratiques.

Dans le système de pensée ainsi mis en place, les ateliers de pratique à l'école s'apparentent, non plus à un lieu de réflexion, de création et d'innovation, mais davantage à de simples lieux de fabrication au service du « projet en design ».

► UNE PRATIQUE INSUFFISANTE GÉNÉRATRICE DE LACUNES DANS LA FORMATION

Ce temps insuffisant de formation pratique à l'école ne peut être compensé par les heures en atelier lors des stages en entreprises, car celles-ci n'ont pas les moyens, les compétences et les ressources humaines pour pallier les lacunes de l'enseignement dispensé. Les étudiants, auxquels auront été vantés les mérites de formations d'excellence, ne maîtrisent ainsi pas toujours le b.a.ba de l'approche matière qui est le socle de base essentiel à toute formation aux métiers d'art.



À ces difficultés découlant du temps de pratique, s'ajoutent aussi celles liées au contexte de crise sanitaire qui a fortement impacté la pratique en entreprise des étudiants en métiers d'art. Les professionnels ayant accueilli des stagiaires l'an passé ont d'ailleurs parlé d'une génération de futurs professionnels des métiers d'art sacrifiée.

En conséquence, ces jeunes risquent d'être confrontés à de grands problèmes en matière de validation des connaissances et d'insertion sur le marché du travail, car ils n'auront pas la maîtrise technique qu'attendent leurs futurs collègues et les clients des diplômés des écoles de métiers d'art, censées pourtant garantir l'excellence à la française. De plus, sans une formation en adéquation avec les besoins des ateliers et les normes de sécurité, ces futurs professionnels représentent un danger pour eux-mêmes (une mauvaise formation implique des gestes dangereux ou inadaptés à l'activité), pour leurs collègues et in fine pour les clients qui utiliseront les pièces ainsi fabriquées.

Ainsi, les étudiants subissent de plein fouet la désillusion quant aux promesses d'une formation d'excellence qui se révèle en décalage avec la réalité et leurs besoins en tant que futurs professionnels des métiers d'art, privés des moyens d'un véritable travail de la matière, source de leur identité créative.



Christine Waxweiler © Alex Gallosi

II. LA REFONTE DES CRITÈRES DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : UNE DÉGRADATION DE LA FORMATION CONTINUE AUX MÉTIERS D'ART

A. LA FORMATION CONTINUE : UN SYSTÈME EN DÉCONSTRUCTION

► LA LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » : L'AMORCE D'UNE DÉCONSTRUCTION DU SYSTÈME DE FORMATION

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée le 5 septembre 2018 a réformé en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage en redistribuant les rôles des acteurs traditionnels. En application de cette loi, France compétences a vu le jour le 1er janvier 2019 en remplaçant les instances de gouvernance existantes pour devenir l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

À ce titre, France compétences a pour mission d'établir et garantir la pertinence des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS). Ce pouvoir de contrôle a été progressivement renforcé, en application notamment du décret n°2021-389 du 2 avril 2021 reconnaissant au directeur général de France compétences le pouvoir de décider du retrait des répertoires, des certifications pour lesquelles la communication déployée par les organismes de formation ne serait pas conforme aux éléments ayant permis leur enregistrement.

Dès l'adoption de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en 2018, Ateliers d'Art de France en tant que syndicat professionnel des métiers d'art alertait sur le risque de déconstruction des formations. Plus de trois ans après son lancement, la refonte des certifications professionnelles conduit aujourd'hui à un sévère durcissement des critères de certification appliqués par France compétences, aboutissant à une rétrogradation de formations devenues non certifiantes.

Ce constat émerge avec inquiétude au sein d'un ensemble de secteurs et pour des formations à la fois techniques, créatives, artistiques. Ateliers d'Art de France a ainsi été sollicité par plusieurs centres de formation aux métiers d'art, inquiets de la remise en cause de certaines certifications.

► RÉTROGRADATIONS ET DISPARITIONS DE FORMATIONS AUX MÉTIERS D'ART : CONSÉQUENCE D'UNE REFONTE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

À la lecture du rapport d'activité 2020 de France compétences, le nombre de certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles a été réduit en deux ans de plus de 10 000 à 4 882, soit plus de la moitié. Les exigences qualité associées à la réforme ont ainsi entraîné un taux d'acceptation moyen de 62% au Répertoire national des certifications professionnelles pour les premières demandes (77% pour les dossiers en renouvellement) et de 18% au Répertoire spécifique. « Si le taux d'acceptation des dossiers au RNCP est de l'ordre de 60 %, c'est que la Commission est de plus en plus exigeante quant à l'utilité des certifications pour l'emploi et à la qualité de leur ingénierie », reconnaît Mme Françoise Amat, Présidente de la Commission de la certification professionnelle.

► UNE PRATIQUE INSUFFISANTE GÉNÉRATRICE DE LACUNES DANS LA FORMATION

Sur le premier semestre 2021, le taux d'acceptation au Répertoire national des certifications professionnelles a chuté à 43% ; le taux de refus au Répertoire spécifique a quant à lui été stable avec 81%. Aucune réponse n'a pour l'heure été apportée à la demande faite par Ateliers d'Art de France auprès de France compétences quant au taux d'acceptation des demandes relatives à des formations aux métiers d'art.

L'application des critères de certification par France compétences conduit à une rétrogradation de formations devenant non certifiantes, un retrait des répertoires de formations reconnues de longue date, et in fine à la fermeture de centres de formation qui se verraient de facto privés de financements publics. Ce risque est particulièrement concret et inquiétant pour le secteur des métiers d'art, où la pratique de la formation continue est relativement élevée.

D'après l'étude sur la formation dans le secteur des métiers d'art réalisée par Ateliers d'Art de France en partenariat avec Pollen Conseil et publiée en août 2018, plus d'un nouveau professionnel des métiers d'art sur deux est issu d'une reconversion et dépend donc de la formation continue. De plus, pour 28% des répondants à cette étude, la dernière formation continue suivie remonte à moins de cinq mois. Ces chiffres montrent ainsi que la formation continue est essentielle aux métiers d'art : elle permet en effet un apprentissage des techniques tout au long de la vie professionnelle.

Ateliers d'Art de France partage ainsi l'inquiétude de nombreux centres de formation aux métiers d'art qui voient leur dossier de certification – au titre d'une première demande ou d'une demande de renouvellement – rejetée sur la base des critères d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles. Les risques sous-jacents sont la rétrogradation et la disparition des formations aux métiers d'art.

B. DES CRITÈRES DE CERTIFICATION PROFONDÉMENT INADAPTÉS AUX RÉALITÉS DES MÉTIERS D'ART

► LA CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ MÉTIER D'ART : UNE ENTREPRISE « DE TEMPS LONG »

Le premier des critères d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles consiste en « l'adéquation des emplois occupés par rapport au métier visé par le projet de certification professionnelle, s'appuyant sur l'analyse d'au moins deux promotions de titulaires du projet de certification professionnelle ». À partir de ce critère, il est tenu compte du taux d'insertion dans le métier visé par la formation six mois, un an et deux ans après l'obtention de la certification.

Appliqué aux formations aux métiers d'art, ce critère s'avère totalement inadapté, pour une raison simple : ces formations répondent généralement à un projet de création d'entreprise individuelle. Il s'agit donc moins pour un professionnel de métiers d'art de trouver un emploi que de créer son emploi, ce qui demande du temps. Contrairement à la création d'une *startup* qui répond à un marché d'opportunité ciblé par une offre spécifique, la création d'une entreprise métiers d'art s'inscrit dans le temps long. D'ailleurs, l'« étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France » menée par Ateliers d'Art de France et Xerfi France et publiée en 2017 montre qu'une durée de dix ans est nécessaire pour assurer l'installation et la viabilité d'une entreprise métiers d'art. **Avant de vivre de son activité, le professionnel doit en effet non seulement apprendre et s'approprier les techniques, développer sa créativité par la connaissance et la maîtrise du travail de la matière, mettre au point une production, mais aussi équiper et financer un atelier de production, trouver et établir son réseau de vente... autant d'étapes qui rendent inadaptés aux réalités des métiers d'art les délais d'enquête de six mois appliqués par France compétences.**

Aussi, prendre en compte l'emploi occupé immédiatement après la certification n'est pas toujours pertinent, car il n'est pas rare pour un professionnel métiers d'art de reprendre un travail salarié « provisoire », que ce soit pour consolider son projet ou recueillir les moyens de le mettre en œuvre, ou encore de développer un projet spécifique en accédant à une résidence d'artiste, etc.

Cette diversité de parcours ne peut pas se retranscrire dans de tels chiffres : les choix professionnels et les projets de vie de celles et ceux qui exercent une activité métiers d'art, par essence, n'ont pas vocation à être « formatés ». Il en résulte d'ailleurs pour les centres de formation des questions d'ordre presque déontologique liées au choix des bénéficiaires de la formation : peuvent-ils se permettre de valoriser des parcours atypiques, au risque de faire baisser les taux d'insertion qui permettront d'obtenir, ou non, le Graal de la certification ?

Ce critère, sur la base duquel France compétences estime que l'insertion dans l'emploi à l'issue de la formation n'est pas suffisante, est en décalage avec la réalité vécue par les professionnels des métiers d'art qui, d'une manière générale, ne peuvent se retrouver dans un tel système de formatage. Ainsi, quand bien même les délais d'investigation par France compétences prendraient en compte une durée allant jusqu'à cinq ans après l'obtention de la certification pour évaluer le taux d'insertion, une telle méthode ne serait pas pleinement représentative. Pour être adaptés aux métiers d'art, les critères appliqués doivent nécessairement prendre en compte le taux de création d'entreprises sur le long terme.

Par ailleurs, les critères de rémunération auxquels se réfère France compétences sont en décalage avec le modèle économique des métiers d'art, qui sont sujets à une forte saisonnalité des ventes et donc des revenus. Il est d'ailleurs tout à fait paradoxal de constater que les pouvoirs publics en viennent en quelque sorte à sanctionner la précarité économique d'un statut qu'ils ont reconnu – celui du travailleur indépendant –, en subordonnant la délivrance d'une certification à l'occupation (immédiatement derrière) d'un emploi avec une rémunération à la hauteur du Smic. Ce critère, en effet, ne rend pas compte de la réalité des métiers d'art faite d'entrepreneurs individuels aux statuts et revenus progressifs. L'« étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France » de 2017 révèle que 60% des professionnels touchent moins de 1 000 euros par mois. Plus récemment encore, l'Observatoire de la communauté des Ateliers d'Art de France en 2019 relève que 80% des adhérents du Syndicat ont déclaré un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 000 euros.

► LA MAÎTRISE D'UNE DIVERSITÉ DE COMPÉTENCES : UN PRÉREQUIS NÉCESSAIRE À L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ MÉTIER D'ART

Le deuxième des critères d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles consiste en « l'impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi, apprécié pour au moins deux promotions de titulaires et comparé à l'impact de certifications visant des métiers similaires ou proches ».

L'exercice d'une activité métiers d'art requiert la maîtrise d'une large palette de savoir-faire et de compétences, laquelle doit donc être le socle incontournable de toute formation aux métiers d'art. Être professionnel des métiers d'art, ce n'est pas seulement maîtriser des techniques liées au travail de la matière. C'est aussi savoir diriger une entreprise, comprendre son marché, s'y adapter, le développer, construire son offre commerciale et valoriser sa singularité. C'est, outre le savoir-faire long et complexe à acquérir, faire preuve de créativité, investir un matériau à partir duquel innover et auquel on imprime l'identité de l'atelier. Parce que les ateliers d'art sont à eux seuls des laboratoires de recherche, de créativité et d'innovation, la formation aux métiers d'art ne peut être réduite au seul apprentissage de gestes, mais doit au contraire être étendue au triptyque créativité/réalisation/commercialisation, sans qu'aucune de ces trois composantes ne fasse défaut. Sur la base de ce constat, l'existence d'un titre certifiant attestant la maîtrise d'un ensemble de compétences est pertinente autant que nécessaire.

La formation aux métiers d'art joue un rôle-clé dans la pérennité du secteur. À la singularité des métiers – travail de la matière, maîtrise de savoir-faire complexes, création de pièces uniques ou en petites séries – répondent des formations spécifiques, pensées avec et pour des professionnels. Aujourd'hui, des centres de formation capables de délivrer de tels acquis en mettant les apprenants dans des contextes adaptés à leur futur métier d'art sont relativement rares : prendre le risque de leur fermeture par un refus de certification, c'est mettre en péril la pérennité de tout un secteur.



C. LA REFONTE DES CERTIFICATIONS : ILLUSTRATION D'UN MANQUE CRUCIAL DE CONSIDÉRATION ENVERS LE SECTEUR DES MÉTIER D'ART

► LES CRITÈRES DE CERTIFICATION : UNE EXIGENCE DE FORMATAGE EN DÉCALAGE AVEC LA RÉALITÉ DES FORMATIONS AUX MÉTIERS D'ART

L'application des critères de certification par France compétences relève d'un système d'ingénierie : le dossier, pour être validé, doit entrer dans les cases prévues à cet effet. D'ailleurs, le fait qu'il existe des formations pour apprendre à enregistrer une certification au Répertoire national des certifications professionnelles ou au Répertoire spécifique montre bien toute la complexité de la démarche et l'importance de la formalisation. Or, les structures de petite taille comme le sont de nombreux centres de formation aux métiers d'art n'ont pas les ressources pour être aidées ou accompagnées : tout se fait en interne, quitte à s'éloigner du « cœur de métier » de la formation. Cette charge de travail complémentaire vient en outre s'ajouter à l'obligation de la certification Qualiopi, qui se veut déjà un gage de la qualité de la formation, et qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2022 pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.

À cette logique de formatage vient paradoxalement s'ajouter une impression d'opacité dans les décisions souverainement prises par France compétences : plusieurs centres de formation font en effet état de difficultés à avoir un interlocuteur dédié et, plus encore, d'explications quant aux motifs de rejet des demandes de certification ou de renouvellement de certification.

Le soutien d'une branche professionnelle est un élément central dans l'appréciation de la valeur d'usage d'une certification par France compétences. Cette démarche est cohérente : la formation devant mener à l'emploi, les entreprises par le biais des branches professionnelles doivent être impliquées dans le processus de certification permettant de former leurs futurs salariés. Or, cette démarche revient à pénaliser directement les métiers d'art qui ne bénéficient pas – en dépit d'une revendication historique portée par Ateliers d'Art de France – d'une branche professionnelle dédiée, mais relèvent de près de 20 conventions collectives différentes qui ne partagent ni leurs enjeux ni leurs problématiques. Les conséquences

– nombreuses, et dénoncées depuis longtemps par le Syndicat – de l'absence de branche professionnelle se posent aujourd'hui avec une acuité inquiétante concernant la réforme des certifications professionnelles, le risque étant la disparition progressive des formations continues aux métiers d'art.

Plus largement encore, le fait que les professionnels des métiers d'art soient dépossédés des enjeux de formation pourtant essentiels à l'avenir du secteur explique que certains référentiels soient largement obsolètes et ne correspondent plus aux métiers tels qu'ils sont exercés aujourd'hui et que d'autres glissent progressivement du champ des métiers d'art vers celui de l'industrie et du luxe.

► LE MÉPRIS À L'ÉGARD DES FORMATIONS AUX MÉTIERS D'ART

Les critères d'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles conduisent à devoir démontrer l'utilité de la certification par rapport aux besoins en compétences du marché de l'emploi. Cette approche réactive l'idéologie qui sous-tend depuis bien trop longtemps la place des métiers d'art dans la société, encore vus comme une activité complémentaire de « loisir » plutôt que comme une véritable activité professionnelle.

Dans le cadre de la réforme des critères de certification, certains métiers identifiés comme « émergents ou en forte évolution » font l'objet d'un processus d'enregistrement simplifié des certifications par France compétences. Établie par la Commission de la certification professionnelle et actualisée en 2021, cette liste s'appuie sur quatre thématiques que sont la transition écologique, la stratégie de relocalisation des activités économiques, la modernisation des réseaux et infrastructures, ainsi que la numérisation et l'intelligence artificielle. **À l'inverse de ces filières dites d'avenir, les métiers d'art sont considérés comme une filière de « niche », sans qu'il soit tenu compte de leur rôle pourtant essentiel dans le changement de modèle qui s'impose aujourd'hui. En dehors de filières ainsi bien identifiées, il n'y a plus de place pour tout un ensemble de formations, bien que porteuses, très spécialisées et à faible effectif.**

À défaut d'accorder une inscription au Répertoire national des certifications professionnelles, France compétences propose comme alternative aux centres de formation aux métiers d'art de passer à une inscription au Répertoire



Estelle Dassé © Alex Gallosi

spécifique. Or, si l'inscription au Répertoire spécifique ne remet pas en cause la valeur des formations pour les professionnels et permet, au terme d'une instruction simplifiée et plus courte, un même accès aux financements de l'État, elle reconnaît en revanche un cursus non certifiant et n'ouvre pas d'accès à l'apprentissage ni à une passerelle pour une poursuite de cursus.

C'est ainsi que de plus en plus de centres de formation sont renvoyés vers une inscription au Répertoire spécifique – comme solution de repli et de court terme permettant néanmoins d'obtenir une reconnaissance officielle des compétences acquises – afin de garantir une sécurisation de la structure et un accès des candidats aux financements de l'État. A contrario, la certification conditionne l'octroi d'autres financements – comme ceux de Pôle Emploi, des OPCO,

mais aussi les appels d'offres lancés par les Régions et auxquels peuvent prétendre les centres de formation – qui sont déterminants pour ces derniers. Une inscription au seul Répertoire spécifique ou un refus d'agrément fait ainsi courir le risque de voir disparaître des centres de formation aux métiers d'art, souvent des structures associatives, dépendant largement de financements régionaux pour leur fonctionnement et leur existence.

En reconnaissant des compétences plutôt que des métiers, cette rétrogradation que connaissent les centres de formations aux métiers d'art illustre un véritable recul dans la reconnaissance du secteur, à rebours des avancées législatives obtenues entre 2014 et 2016.

III. CONSÉQUENCE D'UN SYSTÈME DE FORMATION EN CRISE : LA MISE EN PÉRIL DE TOUT UN SECTEUR ÉCONOMIQUE

A. UNE DÉTÉRIORATION CONTINUE DES FORMATIONS AUX MÉTIERS D'ART

Tant la réforme du DNMADe que la refonte des critères de certification professionnelle viennent aggraver un système de formation aux métiers d'art déjà en proie à des difficultés profondes.

Les résultats de l'« étude sur la formation dans le secteur des métiers d'art » publiés en octobre 2018 par Ateliers d'Art de France montrent nettement que l'offre de formation actuelle n'est pas adaptée à la réalité du secteur et l'on constate que certaines formations disparaissent progressivement : **il n'existe aujourd'hui pour l'ensemble des 281 métiers d'art reconnus par la loi que 91 filières de formation officiellement identifiées.** Cela signifie qu'une personne qui veut se former à un métier d'art, dans deux cas sur trois, suivra une formation proche du métier d'art visé, sans lui correspondre exactement.

Par ailleurs, l'« étude nationale sur les manufactures d'art » menée par Ateliers d'Art de France en partenariat avec Xerfi France et publiée en août 2018 révèle qu'un tiers des entreprises n'envisage pas d'embauche en raison des difficultés à trouver un profil adapté, ceci principalement parce que certains métiers ne sont plus enseignés en raison de débouchés limités ou parce que les formations sont trop généralistes. Les répondants à cette enquête ont identifié le recrutement comme un défi majeur pour l'avenir des manufactures d'art, avec la nécessité de contrer l'absence de centres de formation dédiés à certaines activités.

Dans ce contexte, les réformes en cours illustrent une constante détérioration du système de formation – initiale et continue – aux métiers d'art.

L'idéologie portée par les pouvoirs publics apparentant les ateliers d'art aux « petites mains » de l'industrie du luxe et du design, cumulée à la méconnaissance et à la négation de l'apport des métiers d'art à notre économie et à notre société, nuisent considérablement à la reconnaissance des formations et à leur contenu. La négation de l'identité spécifique des métiers d'art reposant sur l'approche matière et la créativité, conduisant à la mise en péril de la pérennité de tout un secteur et de ses savoir-faire.

B. LA NÉGATION D'UN SECTEUR PLEIN D'AVENIR

Paradoxalement, c'est au moment où les métiers d'art bénéficient d'un engouement jamais atteint auparavant, tant de la part de la jeune génération que d'adultes en reconversion, que le système de formation doit faire face à une crise profonde.

D'après l'« étude sur la formation dans le secteur des métiers d'art » réalisée par Ateliers d'Art de France en partenariat avec Pollen Conseil et publiée en août 2018, 50% des professionnels métiers d'art le sont après une reconversion. La reconversion vers les métiers d'art est en effet de plus en plus fréquente à l'âge adulte, répondant au besoin de se réaliser personnellement, de revenir à des réalités tangibles dans leur travail, après plusieurs années dans des secteurs d'activité parfois très éloignés.

L'attrait pour les métiers d'art se manifeste également par une demande croissante des consommateurs : de plus en plus souvent, les attentes des acheteurs portent sur des pièces de création, à forte valeur ajoutée artistique, des objets uniques conçus localement dans une démarche respectueuse de l'environnement et permettant une nécessaire (re)valorisation de la matière.

Or, si les diplômes ou certifications – qui sont le socle essentiel à la création d'entreprises métiers d'art et à la transmission de compétences – ne sont pas reconnus, si les cursus de formation aux métiers d'art disparaissent, c'est l'avenir de tout un secteur qui est compromis.

Les métiers d'art, ce sont 281 métiers répartis en 16 domaines d'activité, et qui représentent pour le pays tout entier un atout majeur.



Un atout économique d'abord, avec un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards d'euros, dont 7,5% réalisés à l'export. L'export constitue en effet pour les métiers d'art d'importants marchés en pleine expansion, en témoignent à la fois la perception générale qu'ont les professionnels de leur écosystème, et les chiffres des salons internationaux auxquels ils participent.

Un atout social ensuite avec 38 000 entreprises implantées en France et 60 000 emplois non délocalisables.

Enfin, un atout artistique, culturel, patrimonial, touristique qui fait la part belle à l'innovation et participe à l'attractivité internationale de la France et de ses territoires.

Si l'on casse la chaîne de formation en faisant disparaître les cursus de formation aux métiers d'art, c'est aussi tout un dynamisme territorial qui en pâtit. Ateliers d'Art de France le constate via ses partenariats : les acteurs locaux – que ce soit au niveau des villes, des départements ou des régions – portent de nombreuses initiatives en faveur des métiers d'art.

L'absence de création ou de reprise d'entreprise de métiers d'art, cumulée à l'absence d'événements et salons dédiés aux métiers d'art, participent à la détérioration économique de certains territoires.

Ayant identifié l'atout que représentent les métiers d'art en tant qu'acteurs du développement des territoires et du maillage économique, ces acteurs locaux se sont bien souvent et très logiquement investis pour les formations, en partenariat avec les écoles de formation.

Le développement des métiers d'art participant pleinement au développement des territoires et à leur maillage économique, ces acteurs locaux se sont bien souvent et très logiquement investis pour les formations, en partenariat avec les écoles de formation.

C. LA PRISE EN COMPTE DES MÉTIERS D'ART DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE NÉCESSITÉ POUR LA SURVIE DU SECTEUR ET LA PÉRENNISATION DE SES SAVOIR-FAIRE

Pour que les métiers d'art ne soient pas que les métiers d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi les métiers de demain, Ateliers d'Art de France alerte les pouvoirs publics quant à la mise en péril du secteur.

La situation actuelle rend nécessaire et urgente l'adaptation des réformes en cours aux spécificités des métiers d'art : d'une part, un recentrage de la formation initiale aux métiers d'art autour d'une démarche de création et d'une pratique intensive ; d'autre part, un ajustement des critères de certification aux réalités du secteur, avec en particulier une prise en compte du taux de création d'entreprises. Sur ce second volet, face au déclasserment du Répertoire national des certifications professionnelles vers le Répertoire spécifique, la reconquête d'un titre certifiant s'avère primordiale pour permettre aux centres de formation continue d'assurer leur pérennité, en particulier pour bénéficier de financements régionaux.

Plus largement encore, Ateliers d'Art de France en appelle à une politique ambitieuse pour le secteur des métiers d'art, et rappelle la revendication historique portée par les professionnels des métiers d'art de pouvoir vivre de leur métier. Les freins sont encore trop nombreux et les spécificités des métiers d'art insuffisamment prises en compte. D'après l'étude nationale sur l'économie des ateliers d'art installés en France publiée en 2016, 72% des répondants déclarent n'avoir jamais bénéficié d'une aide publique pour le développement économique de leur atelier d'art. **À ce titre, Ateliers d'Art de France préconise la mise en place de politiques publiques d'aides à l'installation et d'aide à l'accès aux marchés en direction des entreprises du secteur.**

Ces demandes s'inscrivent pleinement dans la continuité des lois obtenues qui constituent le socle identitaire des métiers d'art, tout autant que dans la volonté affichée par l'État de préserver les métiers d'art en reconnaissant ce vivier dynamique d'entreprises créatives et en leur donnant les moyens d'assurer leur développement.

Conclusion

Le secteur des métiers d'art dispose aujourd'hui d'opportunités majeures, mais sa pérennité et son développement ne pourront se faire sans que soient prises pleinement et durablement en compte dans l'élaboration des politiques publiques les spécificités des ateliers d'art.

Ses enjeux ne sont pas ceux de l'industrie et du design : refuser cette évidence, c'est mettre en péril la survie de tout un secteur aux apports économiques, sociaux, artistiques, culturels, patrimoniaux et touristiques essentiels. C'est aussi se priver de savoir-faire, parfois extrêmement rares, et de la valeur et de l'attractivité qu'ils génèrent.

Au contraire, prendre en compte les besoins et les réalités de ce secteur, c'est reconnaître la vitalité créatrice des métiers d'art, c'est rendre possible l'avenir des métiers d'art.



Annexes

1. **ATELIERS D'ART N°156, FÉVRIER-MARS 2022 :**
Éditorial d'Aude Tahon – « Un éclairage salvateur par temps de brouillard »
2. **ATELIERS D'ART N°156, FÉVRIER-MARS 2022 :** « Formation – Les nouvelles certifications professionnelles pour les centres de formation métiers d'art : des critères mal adaptés mettant en péril des formations et des métiers », Aurélie Sécheret
3. **ATELIERS D'ART DE FRANCE N°152, JUIN-JUILLET 2021 :**
Éditorial d'Aude Tahon
4. **ATELIERS D'ART N°151, AVRIL-MAI 2021 :**
« Sauver les formations supérieures des métiers d'art », Aurélie Sécheret
5. **ATELIERS D'ART N°139, FÉVRIER-MARS 2019 :**
Éditorial d'Aude Tahon
6. **ATELIERS D'ART N°139, FÉVRIER-MARS 2019 :**
« Formations aux métiers d'art », Aurélie Sécheret
7. **ATELIERS D'ART N°139, FÉVRIER-MARS 2019 :**
« Le paysage des formations post-bac aux métiers d'art », François Desnoyer
8. **LA REVUE DE LA CÉRAMIQUE ET DU VERRE N°219, MARS-AVRIL 2018 :** « La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera-t-elle facilement applicable au métier de céramiste ? », Sophie Lamigeon
9. **COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'ATELIERS D'ART DE FRANCE, 17 AVRIL 2018 :** « Les métiers d'art menacés : les 7 propositions d'Ateliers d'Art de France au gouvernement pour une offre de formation pérenne » ;
10. **SYNTHÈSE DU RAPPORT** « La formation dans le secteur des métiers d'art » réalisé par Ateliers d'Art de France avec Pollen Conseil, 2017.

Ce rapport a été élaboré grâce au travail mené au sein de la Commission sociale Formation d'Ateliers d'Art de France, réunissant des professionnels des métiers d'art, des enseignants intervenant en école au niveau du DNMADe, des acteurs de la formation professionnelle aux métiers d'art.

Les acteurs de la formation professionnelle suivants ont également collaboré à ces travaux : la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, l'Institut Européen des Arts Céramiques, le Centre international de formation aux métiers d'art et de la céramique, l'École Escoulen, LAINAMAC, la Maison de la Mosaïque Contemporaine.

Nous remercions l'ensemble de ces acteurs engagés avec nous en faveur de la survie de la formation aux métiers d'art.

LE
MAGAZINE
DES
MÉTIER
D'ART

Ateliers d'Art

REPORTAGE
LAINAMACDOSSIER
LUMINAIRE,
L'ART ET
LA LUMIÈRE

N°156 FÉVRIER-MARS 2022 | 7€



Éditorial

AUDE TAHON
Présidente d'Ateliers d'Art de France
aude.tahon@ateliersdart.com

Un éclairage salvateur par temps de brouillard

Chers lecteurs,

En cette période de brouillard, sur fond de campagne électorale, ce numéro nous apporte un éclairage salvateur ! Qu'il s'agisse de découvrir les luminaires et créations lumineuses des artisans d'art qui exercent ce métier, d'éclairer le territoire de création de la filière laine, ou encore de donner la parole aux acteurs engagés en faveur de la formation dans les métiers d'art, ce numéro met en lumière l'identité commune propre aux métiers d'art !

Le brouillard délibéré jeté sur le secteur des métiers d'art, sa méconnaissance par l'administration, sont néfastes et destructeurs pour les milliers d'ateliers d'art qui le constituent. Malgré une reconnaissance légale obtenue depuis 2014, malgré l'attractivité accrue des métiers d'art de plus en plus recherchés par la société civile, aucune politique publique n'existe en faveur des métiers d'art.

Aux difficultés existantes viennent s'ajouter des évolutions profondes et funestes du système de formation.

D'une part, la réforme du DNMADE : le travail de la matière, socle fondamental d'une formation aux métiers d'art permettant l'expression créative et l'acquisition de savoir-faire complexes, pâtit d'une réduction drastique du nombre d'heures de pratique en atelier et aboutit à l'évacuation de la démarche de création par la matière, inhérente à l'identité des métiers d'art.

D'autre part, en application de la loi « Avenir professionnel », les centres de formation continue doivent justifier de critères qui, en décalage total avec les réalités du secteur, conduisent à une rétrogradation des formations devenant non certifiantes. Prendre en compte un taux d'insertion six mois après l'obtention de la certification, quand dix ans sont nécessaires pour assurer l'installation et la viabilité d'une entreprise de métiers d'art, révèle au mieux d'une méconnaissance, au pire d'un mépris de ce que sont les métiers d'art. Le risque est ni plus ni moins de voir fermer des centres de formation privés de financements publics, et de voir disparaître avec eux une offre de formation pourtant indispensable.

Ces évolutions participent d'un même système de formatage qui fait primer la notion d'employabilité et la course à l'emploi à la sortie des cursus. L'idéologie sous-jacente tend à faire de nos métiers les « petites mains » au service des industries du luxe et du design, niant la création artistique par la matière qui constitue l'identité distinctive et la plus grande force des métiers d'art.

Les professionnels des métiers d'art tirent la sonnette d'alarme quant aux conséquences dramatiques de ces réformes en cours. Par-delà le fait de « servir de vitrine » à l'excellence française, il est grand temps que les métiers d'art bénéficient de politiques publiques adaptées à un secteur essentiel, aux apports économiques, sociaux, artistiques, culturels, patrimoniaux et touristiques indispensables au pays.

Les nouvelles certifications professionnelles pour les centres de formation métiers d'art

Des critères mal adaptés mettant en péril des formations et des métiers

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 a réformé en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage, notamment en modifiant les critères d'évaluation pour obtenir l'inscription des formations aux registres officiels des certifications. Ces critères de plus en plus exigeants se révèlent peu adaptés aux métiers d'art et nombre de centres de formation ont vu, depuis, certains de leurs parcours retirés des listes par non-renouvellement ou refus. Ces inscriptions sont pourtant indispensables pour permettre aux établissements de formation continue et aux personnes en formation professionnelle de recevoir des fonds et financements publics. Des formations risquent donc tout bonnement de disparaître, mettant en péril la survie de certains métiers.

TEXTE D'AURÉLIE SÉCHERET

Trois ans après son adoption, la loi « avenir » a conduit les centres de formation continue à multiplier le montage de dossiers administratifs pour valider la qualité des parcours proposés et obtenir les agréments ou le renouvellement des certifications. Ces certifications attestent à la fois des compétences et permettent aux futurs titulaires une opposabilité de leur qualification sur le marché du travail. Mais pour être reconnues par les instances officielles, elles doivent être inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et son corolaire non diplômant, le Répertoire spécifique (RS). Depuis avril 2021, de nombreux dossiers soumis à France compétences - la nouvelle instance gouvernementale chargée d'évaluer les formations et de garantir la pertinence des certifications inscrites sur ces répertoires - ont été rejetés sur la base de critères administratifs en décalage avec la réalité des métiers d'art. Conséquence : les centres de formation risquent de se voir privés de certains financements publics essentiels à leur survie, touchant un secteur où la pratique de la formation continue est relativement élevée. La formation continue est en effet un socle essentiel aux entreprises métiers d'art et à la transmission de compétences. Elle permet un

apprentissage des techniques tout au long de la vie professionnelle et elle est nécessaire aux personnes en reconversion, qui représentent un effectif important parmi les nouveaux professionnels. Aujourd'hui, les centres de formation sont contraints de multiplier les dossiers et les stratégies pour tenter d'inverser la donne et sauver des formations professionnelles sérieusement mises en péril.

Retraits et refus des certifications

Des formations reconnues de longue date ont été retirées des répertoires, à l'instar du titre de créateur en arts céramiques de l'Institut européen des arts céramiques (IEAC), à Guebwiller (Haut-Rhin), créé en 2004 et inscrit depuis 2017 au RNCP mais non renouvelé en 2020. Motif du refus : une employabilité et un niveau de rémunération insuffisants des stagiaires sortants sur les trois dernières années. Même son de cloche pour la formation en deux ans de créateur verrier du Centre européen de recherches et formation aux arts verriers (Cerfav), à Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle), qui a été retirée du RNCP en 2020 après cinq ans de reconnaissance du diplôme. Le Cerfav va retenter l'inscription.

Selon son chargé de mission Denis Garcia (ancien directeur aujourd'hui remplacé par Marie-Alice Skaper), « cette perte de certification est assez dure à comprendre car la formation fonctionne avec un taux d'insertion dans le monde professionnel de 8 stagiaires sur 10. C'est une validation professionnelle reconnue partout en France et à l'international dans le domaine des arts verriers : nous sommes en mesure d'évaluer non seulement les capacités des élèves à maîtriser et raisonner l'ensemble des techniques, mais aussi leur approche conceptuelle et leur expression artistique ».

Les certificats décernés par ces deux établissements ne sont donc pas reconnus légalement par les instances de l'État. Si cette perte de certification ne remet pas en cause la valeur des formations pour les professionnels, elle a des conséquences pour les stagiaires : ils ne peuvent pas prétendre à des financements de Pôle emploi, des régions, des Opco, ou mobiliser leur CPF. Et comme le souligne Isabelle Rabet de l'IEAC, « l'absence de certification ne les empêche pas de devenir céramistes à la sortie, mais cela leur enlève une reconnaissance supplémentaire. Elle leur permettait également une équivalence et donc de poursuivre s'ils le souhaitaient leur parcours de formation ou valider leurs acquis avec une VAE ». Certains se sentent ainsi bloqués dans leur cursus. C'est le cas d'Aline Schmitt, qui a terminé la formation de créateur en arts céramiques à l'IEAC en juillet après des études scientifiques. « Il y a un côté anxiogène, on ne sait pas dans quelle mesure cette non-reconnaissance du diplôme va nous toucher à l'avenir car si je souhaite continuer mes études dans le domaine de l'art, je peux tomber sur une école qui me demande

Les centres de formation risquent de se voir privés de certains financements publics essentiels à leur survie, touchant un secteur où la pratique de la formation continue est relativement élevée.



Tous les acteurs de la formation continue s'accordent sur le fait que les dossiers d'inscription à la certification sont difficiles à monter.

une équivalence bac +2, ce que je ne pourrais pas fournir. Et ce n'est pas très encourageant, on a la sensation que le métier de céramiste n'est pas reconnu. Comme je ne viens pas du secteur artistique, j'avais besoin d'une certaine reconnaissance.»
D'autres stagiaires ne peuvent tout simplement pas commencer leur formation tant qu'elle n'a pas reçu d'agrément, comme celle de mosaïste d'art que la Maison de la Mosaïque contemporaine a tenté de lancer en 2020 mais qui a essuyé en mars 2021 un premier refus. «Tous nos candidats ont dû abandonner du fait des délais de traitement des dossiers de certification, se désole Yvonne Vallorge, responsable formation, car sans validation la formation ne peut être lancée. Comme elle est onéreuse, les stagiaires doivent pouvoir compter sur des aides publiques pour qu'elle soit financée.»

Des critères de certification peu adaptés aux métiers d'art

Au regard des motifs de refus des dossiers, il apparaît que les critères de certification sont profondément inadaptés aux réalités des métiers d'art. «Nous avons été recalés en raison d'une position dogmatique et administrative: une rémunération insuffisante après l'obtention du diplôme, déplore Denis Garcia. Ce critère ne rend pas compte de la réalité des métiers d'art faite d'entrepreneurs individuels aux statuts et revenus progressifs, qui par ailleurs doivent investir leurs premiers gains dans leurs outils de travail.» Pour Marion Boisjeol, responsable de formation à la Maison de la céramique de Dieulefit, «si la réforme de 2014 et ses suites ont permis d'organiser et de solidifier le cadre légal et juridique de la formation professionnelle, elles induisent un risque de ne pouvoir s'adapter aux particularités qui composent l'activité de nos métiers d'art et obligent, de fait, une adaptation des approches. De là, un des problèmes de fond est le cadre d'analyse et d'évaluation qui ne correspond pas aux activités des métiers d'art: les situations des certifiés sont complexes car très peu de personnes formées deviennent salariées. Elles s'installent majoritairement en tant qu'entreprise individuelle et, dans le domaine des métiers d'art, il faut entre cinq et dix ans pour stabiliser une activité en ayant développé un travail qui porte une identité, un réseau de clients et atteint les marchés spécifiques qui sont des marchés de niche». Les critères actuels pourraient également avoir une influence sur le choix des candidats, induisant un sérieux cas de conscience déontologique pour les centres de formation: peuvent-ils se permettre de valoriser des parcours atypiques, qui risquent de faire baisser les taux d'insertion professionnelle et par là même fragiliser en cascade certifications et formations? Pour inverser la donne, «il serait donc plus juste d'adopter comme critère le taux de création d'entreprises sur le long terme, qui donnerait un reflet plus conforme de l'activité et de la valeur des certifications dans ce domaine», selon Isabelle Rabet de l'IEAC. À défaut d'accorder une inscription au Répertoire national des certifications professionnelles, France compétences propose aux centres de formation aux métiers d'art de passer à une inscription au Répertoire spécifique. C'est la solution de repli choisie par le Cnifop de Saint-Amand-en-Puisaye à la suite du refus du renouvellement de la certification émailleur appliqué à l'art et à l'industrie céramique inscrite au RNCP et auparavant renouvelée deux fois. Comme l'explique sa directrice Marie Fleury, «la

notification du refus ayant été reçue après la rentrée de septembre, nous avons pu démarrer la formation mais le centre doit entamer un processus de demande d'inscription au Répertoire spécifique à défaut du RNCP, pour garantir une certification aux stagiaires et au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, notre principal financeur, sous peine de voir, à terme, la formation fermée». Si l'inscription au Répertoire spécifique permet une instruction simplifiée et plus courte et un accès aux financements publics, elle n'est pas certifiante en matière d'équivalence de niveau et n'ouvre pas d'accès à l'apprentissage ni à des passerelles pour une poursuite de cursus. Cette solution de court terme permet néanmoins d'obtenir une reconnaissance officielle des compétences acquises - afin de garantir une sécurisation de la structure et un accès des candidats aux financements publics. Par ailleurs, tous les acteurs de la formation continue s'accordent sur le fait que les dossiers d'inscription à la certification sont difficiles à monter. «Au vu de la complexité des démarches, j'ai suivi une formation pour savoir comment monter notre dossier d'enregistrement, indique Daniel Kaag, directeur de l'école de tournage sur bois Escoulen. L'ingénierie et la terminologie sont très formelles et formatées. Rédiger et monter ces dossiers, acquérir des connaissances en matière de lois, de réglementations, ce sont des coûts supplémentaires et du temps passé à démontrer qu'on est capables d'évaluer des compétences plutôt que de former à celles-ci.»

Le paradoxe de cette situation, c'est que les manufactures d'art qui recherchent des salariés ne parviennent pas à trouver de profils appropriés. «Nous sommes en relation avec les manufactures de Gien et Émile Henry, qui ont des difficultés à recruter des émailleurs et des décorateurs qualifiés, ajoute Marie Fleury. Or sur nos cinq formations longues, deux seraient susceptibles de fermer à la suite des décisions de France compétences, et les trois autres, qui sont des CAP, ont des référentiels qui datent de quarante ans et ne sont plus du tout adaptés à la réalité professionnelle des métiers d'art.» Impliquer les entreprises métiers d'art dans le processus de certification au plus proche de leurs réalités paraît donc essentiel.

«Vu la somme de compétences qu'il faut pour exercer ces métiers complexes, un enregistrement au Registre national des certifications professionnelles est une vraie reconnaissance. France compétences a, me semble-t-il, vocation à préserver aussi les savoir-faire», précise Marion Boisjeol.

Les centres s'organisent

Pour faire avancer cette situation de blocage qui fragilise les centres de formation continue et risque d'affecter durablement leur survie et celle de certains métiers, des organisations professionnelles, notamment Ateliers d'Art de France, se mobilisent et alertent les pouvoirs publics. Certains présidents de région et députés sont montés au créneau comme Raphaël Schellenberger, député du Haut-Rhin, qui a interrogé le 30 novembre 2021 le ministre du Travail sur «les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre pour permettre la reconnaissance des certifications professionnelles du secteur des métiers d'art qui concerne nombre de professionnels et qui pérennise le patrimoine culturel régional». Plusieurs régions soutiennent également les centres de formation de leur territoire. Valérie Debord, vice-présidente



Pour faire avancer cette situation de blocage qui fragilise les centres de formation continue, des députés et présidents de région sont montés au créneau.

déléguée à l'emploi, à la formation, à l'orientation et à l'apprentissage de la région Grand-Est, affirme que «la région est très attentive à la reconnaissance des formations par France compétences. Nous sommes en contact étroit avec les centres pour appuyer leurs démarches et faire reconnaître la qualité de leur travail. Pour nous il serait regrettable que cette situation n'évolue pas favorablement, mais je suis optimiste, les choses vont aller dans le bon sens, ils réalisent qu'il y a un marché pour les métiers d'art, une renommée à soutenir en France et à l'international.»

Après avoir avancé seuls dans le montage de dossiers complexes pour la demande d'enregistrement et de renouvellement de leurs certifications, les responsables des formations et les directeurs se sont vite rendu compte avec leurs réseaux de partenaires qu'ils faisaient face aux mêmes problématiques. Ainsi, certains d'entre eux ont décidé de s'organiser pour porter à plusieurs les dossiers de certification. Le Cnifop, avec le parcours Céramiste, et l'IEAC, avec celui de Céramiste plasticien, vont se rallier à la certification de Dieulefit encore valable jusqu'en juillet. «Tisser un partenariat autour de cette certification permet d'aller dans le sens indiqué par France compétences qui ne souhaite pas avoir une multitude de certifications qui se ressemblent: le titulaire d'une certification peut permettre à d'autres centres, dans le cadre d'un partenariat, de faire passer sa certification selon des modalités communes. Cela nécessite une déclaration auprès de France compétences», explique Marion Boisjeol. Les trois centres envisageront par la suite de créer un titre unique. Une mise en perspective qui pourrait en inspirer d'autres. Face à ce constat, dénoncé par les centres de formation, les organisations professionnelles des métiers d'art ou d'anciens élèves qui ont lancé une pétition, on attendrait une prise de conscience de l'État pour préserver et assurer la pérennité de la transmission des savoir-faire dans le domaine des métiers d'art, par la voie de la formation professionnelle.

LE
MAGAZINE
DES
MÉTIER
D'ART

Ateliers d'Art

DOSSIER
LA COULEUR
UN MONDE
À EXPLORER



REPORTAGE
MARC RICOURT
JULIAN SCHWARZ
SCULPTEURS
SUR BOIS



Éditorial

AUDE TAHON
Présidente d'Ateliers d'Art de France
aude.tahon@ateliersdart.com

Chers lecteurs,

Au terme de cette année difficile, ponctuée par un troisième confinement, nous attendions tous avec impatience de retrouver un peu de convivialité et notre élan vital : respirer, flâner, aller à la rencontre des autres, et laisser place à la découverte dans notre quotidien devenu aride. Ce retour à nos vies s'accompagne d'un message récurrent : « Place à la reprise ! » Alors que le gouvernement promet la lumière au bout du tunnel, qu'en est-il des espoirs et des aspirations de nos ateliers d'art ?

La crise sanitaire a mis en évidence les multiples difficultés auxquelles notre secteur des métiers d'art fait face depuis de nombreuses années. Aussi les professionnels des métiers d'art n'attendent pas de revenir à la situation antérieure. Plutôt que de « reprise », c'est d'avenir dont il s'agit ! Les ateliers d'art attendent des pouvoirs publics la mise en œuvre d'outils indispensables à la structuration du secteur, à leur développement et à leur devenir.

Les codes NAF et NACE

Ateliers d'Art de France se bat depuis des années pour obtenir de l'État un outil statistique sous la forme d'un code d'activité NAF/APE unique pour les professionnels des métiers d'art, seul moyen de rendre compte des réalités du secteur qui restent jusqu'à présent imperceptibles pour l'administration.

Une réforme des codes NACE, codification à l'échelle européenne, lancée en 2018, est toujours en discussion. Début mai, après des mois de tractations au sein de ce groupe de travail, Eurostat a publié un état des lieux des échanges entre les parties prenantes. Ce document établit le remaniement du groupe 90.3 renommé « Création artistique » dont sont explicitement exclus les professionnels des métiers d'art et la disparition de la classe 90.33 « Activités des artisans d'art » !

Si elle est entérinée, cette évolution néfaste figera la situation intenable dans laquelle se trouve le secteur des métiers d'art pour les dix ans à venir ! Elle viendra s'ajouter à la dispersion des métiers d'art dans de multiples branches professionnelles industrielles, décidée par l'État.

La crise actuelle a pourtant montré l'importance de tels outils pour identifier et veiller au fléchage des politiques publiques, et notamment des aides en faveur des entreprises des secteurs identifiés. Les entreprises du secteur des métiers d'art, invisibles et disséminées, continueront d'échapper à toute politique publique.

La formation aux métiers d'art

Paradoxalement, c'est aujourd'hui, au moment où les formations aux métiers d'art bénéficient d'un engouement jamais atteint auparavant, que nous devons faire face à une crise profonde due à l'abaissement du niveau de la formation aux métiers d'art. Cette contradiction force l'ensemble des acteurs de la formation - enseignants, élèves, professionnels des métiers d'art - à prendre la parole et à alerter la société civile afin que soit revue en profondeur l'offre de formation dont dépend l'avenir du secteur et les générations futures.

Face à l'absence de perception par l'État du formidable atout de rayonnement culturel que représente le foisonnement créatif de nos ateliers, qui fait la singularité française en plus d'un réel potentiel d'attractivité économique à l'échelle internationale, le secteur se mobilise.

Conscients de leur place dans la société française, les professionnels des métiers d'art se préparent à défendre leur programme pour les métiers d'art !

Ateliers d'Art

ZOOM
EXUBÉRANCE
VÉGÉTALEDOSSIER
POLYNÉSIE FRANÇAISESauver les formations
supérieures des métiers d'art

En septembre 2018, le DNMADe (diplôme national des métiers d'art et du design) remplaçait le DMA (diplôme des métiers d'art), la formation supérieure emblématique des métiers d'art. Depuis le début, les professionnels métiers d'art ont alerté au sujet de cette réforme. Le principal point de blocage soulevé à l'époque portait sur la réduction des heures de pratique de savoir-faire en atelier. Le syndicat Ateliers d'Art de France, dans son étude « La formation dans les métiers d'art », publiée à l'été 2018, rendait visibles l'identité et les besoins des métiers d'art en contradiction avec cette réforme. Début décembre 2020, le mouvement Sauvons les métiers d'art a mobilisé professeurs et élèves avec plusieurs manifestations à Paris et en province. Ce collectif sonne l'alerte à propos d'une « *génération sacrifiée* » par une « *réforme passée au forceps* », sans concertation, et souvent qualifiée de « *véritable catastrophe* » pour les métiers d'art en France.

TEXTE D'AURÉLIE SÉCHERET

La réforme des diplômes des arts appliqués engagée il y a trois ans par le ministère de l'Éducation nationale a fait fusionner en un diplôme unique l'année de mise à niveau en arts appliqués (Manaa), les BTS et les DMA dans un cadre de formation commun. Avec ce nouveau diplôme conçu sur trois années d'études pour conférer le grade licence, le ministère prétendait favoriser l'émergence des nouveaux métiers de demain. Aujourd'hui, le DNMADe se décline en 14 mentions (pour 214 parcours spécifiques) regroupant 13 400 étudiants, dont un tiers suit des parcours orientés métiers d'art.

Principaux points de blocage

Si cette réforme porte en elle de belles promesses, comme l'ouverture entre les disciplines ou les échanges internationaux, elle soulève de nombreuses craintes. Par un biais que les enseignants dénoncent, elle a intellectualisé les contenus pédagogiques au détriment de la formation pratique. Pour Arnaud Magnin, bronzier d'art Meilleur Ouvrier de France et professeur à l'École Boulle, « on confond le fond et la forme. Si cette dernière va permettre de créer des ponts entre les disciplines pour ceux qui le souhaitent, le fond, lui, va handicaper tout le monde. Avant 2018 un étudiant métiers d'art avait 16 heures de formation en atelier par semaine, aujourd'hui il n'en a parfois plus que 6, explique-t-il. Les étudiants diplômés n'auront pas le niveau attendu, dans des formations censées pourtant garantir l'excellence à la française, alors que les techniques, les gestes s'acquièrent sur un temps long. Ils ne sont plus assez formés dans des conditions suffisantes pour être des professionnels diplômés et efficaces. C'est comme si on demandait à des élèves musiciens de composer une symphonie en ayant à peine touché un instrument ni appris le solfège ! On construit un édifice avec des bases qui ne sont pas assez solides et qui risquent

de s'effondrer. Les ateliers dans lesquels ils voudront travailler devront compenser ce temps de formation, mais les petites entreprises n'ont pas les moyens humains et financiers pour consolider ces fondations. Et en tant qu'enseignants en métiers d'art, nous sommes actuellement dans l'incapacité totale de transmettre, c'est proprement catastrophique : si rien n'est fait maintenant, année après année c'est la place de nos savoir-faire dans l'excellence française qui va s'éroder ». Depuis décembre, ils sont ainsi nombreux à s'impliquer dans le mouvement Sauvons les métiers d'art et à porter leurs voix pour être enfin écoutés par les pouvoirs publics (rectorat, direction des études supérieures, ministères). Le collectif est progressivement rejoint par les étudiants de toutes les écoles françaises et leurs familles inquiètes, par tous les enseignants exaspérés de bricoler au mieux les emplois du temps chacun dans son établissement. Le monde professionnel s'associe au mouvement, partageant les mêmes constats catastrophiques. « Tous ensemble nous resterons mobilisés jusqu'à l'obtention d'arrêtés modificatifs garantissant la préservation de l'excellence pour toutes les formations en métiers d'art de France », écrivent-ils dans leur manifeste.

Des référentiels flous et nébuleux,
éloignés de la réalité des métiers d'art

Le sentiment général est celui d'un gâchis qui sème la confusion entre métiers d'art et design. « On a un potentiel de formation extraordinaire qui n'est pas du tout exploité, poursuit Arnaud Magnin. On aurait la possibilité d'avoir tout un savoir-faire technique digne des métiers d'art allié à toute la puissance créatrice des arts appliqués et du design, mais ce n'est absolument pas ce qui est mis en place : les personnes que l'on forme ne sont ni designers ni artisans d'art. Auparavant, le DMA avait des référentiels

adaptés à l'art du textile, à l'art du métal et à l'art de la céramique. Ce n'est plus le cas, toutes les singularités magiques de nos ateliers ont été noyées dans une globalité avec un même référentiel pédagogique davantage orienté design. On ne s'y retrouve plus.» L'exemple du référentiel «Communication et médiation du projet» est particulièrement parlant: s'il est pertinent en design, il ne fait pas sens pour les métiers d'art: «On forme nos étudiants en tournage bronze à la réalisation de flyers alors qu'ils devraient être solidement formés aux bases du dessin technique et du modelage. Notre objectif n'est pas simplement de diplômer les élèves mais de mettre en adéquation les compétences avec les besoins qu'ils vont rencontrer dans le milieu professionnel.» Pour les enseignants, la nouvelle politique de recrutement des élèves est également inadaptée. Automatisée sur Parcoursup, anonymisée et sans entretiens, elle risque d'intégrer dans les DNMAde des profils en complet décalage avec les attentes

réelles des élèves et le contenu des formations. Le risque de ne plus avoir d'entretien pour intégrer les DNMAde est de se retrouver avec des élèves peu motivés quand d'autres passeront à côté de leur vocation.

Des élèves perdus à cause de la suppression des mises à niveau

Si la formation est plébiscitée avec des effectifs importants dans toutes les filières, les étudiants se sentent perdus et doivent se frayer un chemin individuel souvent bricolé. Professeurs et élèves pointent ainsi du doigt la suppression de l'année de mise à niveau comme une «grave erreur» qui a handicapé les bacheliers issus des filières générales et des arts appliqués. C'est le cas de Lucie Le Goff, passée d'un bac littéraire avec mention au DNMAde ébénisterie du lycée professionnel de l'ameublement de Revel. «Je m'attendais à une mise à niveau dans les premiers mois, ce qui n'a

pas été le cas. Pour les professeurs, c'est difficile de combler les lacunes de certains. On a tous été surpris de constater que les ateliers pratiques n'étaient pas davantage valorisés. Non seulement on ne touche pas assez les matières, mais on est en complet décalage avec les élèves issus des filières techniques.» Certains cours semblent même peu adaptés aux réalités des ateliers: «Nous avons étudié la composition des colles en physique, ce qui est intéressant mais, sans des bases techniques, cela n'a pas été très utile. Derrière ce diplôme il y a sûrement une approche bienveillante et de la bonne volonté, mais on sent clairement qu'il n'y a pas eu de consultation du milieu professionnel et des enseignants, c'est ce qu'on ressentait en tant qu'élèves.»

Se pose alors naturellement la question de l'avenir professionnel. En fin de première année, Lucie choisit de suivre un CAP marquerterie. «Avec mes bons résultats dans les matières théoriques, j'aurais très bien pu continuer et obtenir le diplôme en trois ans, déclare Lucie, mais je trouvais illégitime de devenir artisan d'art alors que j'étais à peine confiante dans mes gestes. Ce qui m'inquiète, c'est que j'aurais pu passer à côté de ma vocation si je n'avais pas fait ce détour par le CAP. Je serais sans doute repartie à la fac, comme beaucoup d'autres qui ont eu leurs rêves brisés.» Cette tendance est confirmée par Éric Feltrin, son enseignant en marquerterie: «Aucun de mes élèves qui sort de troisième année ne prévoit de chercher du travail, ils repassent tous en CAP.» Si certains arrivent à persévérer dans leur parcours, nombreux sont ceux qui renoncent à se lancer dans la vie professionnelle ou qui abandonnent en cours de route: parmi tous les élèves de DNMAde métiers d'art interrogés, entre la moitié et les deux tiers ont jeté l'éponge et quitté le cursus. «Quand plus de la moitié des effectifs fuient la formation, il faut peut-être se remettre en question, cela montre que le diplôme n'est pas bien pensé», se désole l'enseignant.

Certains élèves ont un regard plus nuancé sur la formation, comme Alix Lozano en troisième année du DNMAde céramique du lycée Jean-Pierre-Vernant à Sèvres. L'ouverture entre les disciplines lui a «permis de toucher à différentes techniques et matériaux comme le plâtre et le textile». «La volonté du diplôme est de nous apprendre plus à penser qu'à pratiquer et il est vrai que nous avons pu développer notre singularité et surtout réfléchir à une démarche. Mais nous souhaitons aussi et surtout apprendre les bases qui semblent avoir été mises de côté. Pour maîtriser le tournage, par exemple, je devrai suivre une formation payante en dehors du lycée.» Pour Maud Péron, sa voisine d'atelier en DNMAde textile qui, elle, a suivi précédemment un DMA métal à l'Ensaama Olivier de Serres à Paris, «la démarche et conception d'un projet n'étaient pas assez présentes en DMA. Nous étions un peu lâchés dans nos créations. Avec le DNMAde, nous avons eu les méthodes pour construire un projet mais le gros point négatif reste le savoir-faire, on n'est pas du tout au même niveau que dans l'enseignement du DMA, en fin de diplôme. En fait, je ne pense pas avoir pu assez mettre en pratique mes compétences techniques. Théorie et pratique sont pourtant indissociables, mais elles sont mal équilibrées dans le diplôme actuel.»

Un manque de concertation qui met en danger les métiers d'art

Si les élèves n'hésitent pas à tirer la sonnette d'alarme lors de commissions d'évaluation du diplôme, ils se sentent peu écoutés, voire méprisés: «Nous avons l'impression que nos interlocuteurs ne sont pas du tout du métier. Et quand on donne notre avis, ils nous invitent à changer de formation!» Le fond du problème relèverait d'un manque de concertation et de prise en compte du point de vue des élèves, des enseignants et des professionnels. Selon les membres du collectif, «cette réforme a été passée au

« Nous sommes tous effarés devant ce paradoxe entre le développement économique grandissant des métiers d'art considérés comme un faire-valoir français à l'international et la lente détérioration des formations de toute la filière. »

forceps. Aucun audit de l'ancien diplôme n'a été commandité par l'Inspection générale alors qu'il fonctionnait. Aucun professionnel digne de ce nom n'a participé à l'élaboration des référentiels du DNMAde. Et ce n'est qu'une étape de plus vers le déclin amorcé dans les formations métiers d'art depuis vingt-cinq ans, véhiculé par l'idée qu'elles coûtent trop cher alors que nos filières ont des débouchés réels dans des secteurs qui sont des niches économiques: tous nos anciens élèves sont dans les métiers d'art avec entre 87 et 92 % d'insertion professionnelle directe en fin de cursus. Nous sommes tous effarés devant ce paradoxe entre le développement économique grandissant des métiers d'art considérés comme un faire-valoir français à l'international et la lente détérioration des formations de toute la filière.»

Des craintes partagées par les professionnels

Du point de vue des professionnels, cette réforme pose un problème de fond lié à la vision et à la connaissance des métiers d'art. «La vision du travail de la matière comme réel terrain de création, qui passe par le dialogue avec la matière et sa maîtrise technique, est la base des métiers d'art. Or cette vision est totalement absente de cette réforme» indique Aude Tahon. De nombreux professionnels et acteurs de la formation dans les métiers d'art, réunis au sein de la commission formation mise en place en 2016 par Ateliers d'Art de France, la dénoncent: «C'est ne rien comprendre à l'identité profonde de nos métiers où savoir-faire et processus créatif se construisent et s'élaborent dans la pratique, soulignent-ils. Apprendre auprès d'un professionnel, c'est être dans la pratique d'un savoir-faire, mais c'est aussi pouvoir comprendre un processus créatif et être dans la réalité économique d'un atelier.» Pour Silver Sentimenti, céramiste et ancien professionnel de la filière de la haute couture, «ceux qui ont conçu ce diplôme l'ont fait en dépit du bon sens, ils n'ont jamais mis les pieds dans un atelier ou alors ils ont oublié qu'il leur a fallu du temps pour apprendre et maîtriser une technique. Mais cette tendance va au-delà du DNMAde, elle est générale à toutes les formations métiers d'art». Il alerte sur le risque de voir se privatiser toujours davantage les formations, en particulier dans le luxe. «Beaucoup de maisons comme Chanel, Dior ou Hermès ont ouvert des cours en interne, avec des formations sur mesure et des contrats d'apprentissage pour répondre à leurs besoins spécifiques.»



Manifestation des étudiants et des professeurs de l'École Boule devant le rectorat de Paris en décembre 2020.

Autre fait signalé par les professionnels de métiers d'art, alors que les entreprises métiers d'art sont sans cesse à la recherche de nouveaux profils pour répondre aux commandes, elles ne trouvent pas de candidats. L'Atelier Jallu a par exemple envoyé récemment une offre d'emploi en menuiserie et agencement au lycée Revel mais n'a pas reçu de candidatures. « Nous avons des relations privilégiées avec les professionnels, mais nous ne sommes pas en mesure de leur présenter des profils qui répondent à leurs attentes et leurs besoins : sur la promo 2021, aucun ne va pouvoir postuler. Et ce n'est pas parce que les jeunes sont mauvais, on ne leur laisse tout simplement plus le temps de se former », regrette Éric Feltrin. Les stages durant la formation sont aussi fortement touchés par la réforme. L'atelier Amaryliss, qui prenait régulièrement des stagiaires du lycée Revel, songe « à réduire la voilure » car les aides ne suivent pas. « Nous avions auparavant un dégrèvement fiscal intéressant quand on prenait des stagiaires mais il a été supprimé », indique Sébastien Denayrolles, l'un des deux associés. « Nous n'avons plus le temps ni les moyens d'accueillir des stagiaires peu formés comme ceux sortant des DNMADe. Cela est devenu trop contraignant, nous n'avons pas la capacité de combler leurs lacunes quand on doit en même temps faire tourner l'atelier. »

Espoirs pour une sortie de crise

Malgré les nombreuses difficultés générées par la réforme du DNMADe, étudiants, professionnels et enseignants ont l'espoir d'être enfin entendus par les institutions et de voir s'ébaucher une sortie de crise. Comme le souligne Arnaud Magnin, « d'après la loi, à chaque réforme de la voie professionnelle, on fait asseoir autour de la table ceux qui sont directement concernés. La question est de savoir qui va faire le bilan : soit il s'agit des mêmes personnes qui ont élaboré la réforme, ce qui pose un vrai problème car ils vont être jugés et parties, soit nous sommes enfin écoutés, enseignants, professionnels et étudiants, et des améliorations pourront être mises en place. Nous pourrions réfléchir tous ensemble à la manière d'optimiser et de répartir les moyens mis à disposition, d'innover et de donner de la pertinence aux programmes en cohérence avec nos métiers ». La question est également politique : est-ce que l'on donne aux élèves les moyens de se former aux métiers d'art ou est-ce qu'on laisse disparaître l'enseignement public au profit du privé ? Pour Cécile Chevanne, responsable du DNMADe céramique au lycée Jean-Pierre-Vernant, il faut « se battre pour que ces formations restent accessibles à tous. En vingt ans d'enseignement, j'en suis à mon troisième montage de section : il y a d'abord eu en 2000 la menace de suppression qui planait sur les brevets de techniciens des métiers d'art (BT) car ils n'étaient plus à la mode alors qu'ils permettaient aux bacheliers la poursuite d'études et d'intégrer un métier créatif dans les domaines des métiers d'art ou du design. Nous avons réussi à le maintenir à Sèvres jusqu'en 2010, alors qu'ils ont été supprimés ailleurs. Ensuite, on a travaillé entre 2005 et 2010 à l'ouverture d'un DMA céramique qui a sauvé les ateliers de pratiques artisanales au lycée, puis il y a eu en 2018 la réforme du DNMADe : à chaque fois nous nous battons, tricots, détricots, retricots pour garder des heures de pratique en atelier. C'est épuisant, mais je reste optimiste, les métiers d'art sont toujours là ! ». Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur vient de répondre à ces appels par la mise en place d'un comité de suivi. Espérons que l'ensemble des acteurs concernés y seront représentés et écoutés.

Retrouvez la pétition « Sauvons les métiers d'art » sur la plateforme www.change.org.

LA PÉTITION LANCÉE PAR LE COLLECTIF SAUVONS LES MÉTIERS D'ART DEMANDE :

- 1 Un minimum de seize heures hebdomadaires de pratique en atelier avec un encadrement assuré par des professionnels du métier.
- 2 Des cours hors atelier – dessin ou histoire de l'art, par exemple – en relation avec le métier et ses besoins.
- 3 Des proviseurs qui élaborent un projet d'établissement tenant compte du sens des métiers d'art et incluant la pratique en atelier comme une priorité pédagogique.
- 4 Un recrutement sur Parcoursup qui se fasse à nouveau avec des entretiens physiques ou en visio avec les jeunes – et non sur la base de candidatures sous forme de « books » au format PDF – et que l'élève se décide entre une orientation « design » ou « métiers d'art ».
- 5 La tenue en urgence d'un bilan du DNMADe s'appuyant sur les observations des étudiants et les besoins des professionnels.
- 6 Un réajustement des budgets pour faire fonctionner les écoles de métiers d'art.

50 % d'abandon ! C'est pire en province, au point que le lycée des métiers d'art de Saint-Quentin n'est même pas sûr d'avoir encore des élèves en L3 l'an prochain ! De plus, nous nous sommes aussi rendu compte, à l'École Boule, qu'avec le passage à un niveau de licence universitaire, l'établissement recrute des professeurs agrégés. Or, peu d'entre nous sont agrégés : nous sommes des gens d'atelier ! Nous avons bien le bagage pour former, mais pas d'agrégation...

A. T. : Le problème de fond est que ce diplôme et cette réforme ne font pas le pari des métiers d'art ! Autant l'Éducation nationale affirmait son attachement au design et montrait, par cette réforme, sa volonté de sauver cette filière en réinjectant une approche de la matière et l'adaptation au changement des valeurs de la société ayant des conséquences sur le marché. Autant les métiers d'art en devenaient le support et la filière sacrifiée ! La formation aux métiers d'art nécessite la mise en place d'une formation pensée, non pas en matière d'effectifs et de masse salariale, mais de savoir-faire incroyablement riches et d'entrepreneuriat.

Quelles conséquences observez-vous ?

S. L. : Une mauvaise formation implique des gestes dangereux ou inadaptés à l'atelier, un vocabulaire technique absent ou insuffisant, un manque de maîtrise des outils et machines... et le risque que, finalement, l'apprentissage soit pris en charge après l'école par les professionnels sans aucune rémunération. Avec le DMA, le taux d'embauche était de 95 à 97 %, formant des gens qualifiés. Aujourd'hui, après trois ans de DNMADe, les professionnels sont catastrophés par le niveau des stagiaires. Nous savons aussi que la commission consultative paritaire (CCP) qui a élaboré le DNMADe avait pour président Pierre Litzler, de la chaire de design à l'université de Strasbourg. Ce dernier y avait pour homologue professionnel... un designer, Ruedi Baur. Cela explique que, dans cette réforme, le design soit favorisé au détriment des métiers d'art. D'autant qu'il n'y a pas d'inspecteurs spécialisés dans les métiers d'art, seulement dans les arts appliqués. La vision gouvernementale des métiers d'art, c'est l'industrie du luxe, dont les groupes sont présents parmi les commissions qui établissent les

diplômes. On a l'impression qu'on veut tuer les métiers d'art parce qu'ils coûtent trop cher. Et le malaise dont je parle est plus présent encore dans les CAP et bacs professionnels. Avec cet appauvrissement de la formation en métiers d'art, c'est une partie de l'âme de la France qui risque de s'en aller... Les collègues sont désespérés, baissent les bras et pensent que c'est fichu.

A. T. : Les professionnels font le constat d'une vieille idéologie qui perdure et nuit au développement du secteur et à la formation dans les métiers d'art. Alors que nos métiers sont en phase totale avec les valeurs de la société contemporaine qui aspire à changer de mode de consommation et qui est en quête de sens, de pièces singulières, authentiques, fabriquées par des créateurs dans leur atelier, nous constatons que les pouvoirs publics n'ont pas compris la profondeur de ces évolutions sociétales et n'en retiennent que les aspects superficiels. Or ces changements sont profonds, les élèves qui s'engagent dans les métiers d'art ont soif d'apprendre et de créer par l'apprentissage du travail de la matière. Ne pas vouloir comprendre cela, le refuser par idéologie, est dramatique tant pour les élèves que pour les enseignants, pour le devenir du secteur professionnel, et pour la France ! Alors que nos métiers sont un formidable atout de rayonnement culturel, représentent la singularité française en plus d'un réel potentiel économique à échelle internationale, la politique qui consiste à reléguer les métiers d'art à une vitrine et des opérations de marketing aboutit à faire disparaître l'enseignement de nos métiers et à terme la filière. C'est une aberration totale et un manque de vision pour le pays !

Quel écho ont reçu les actions du collectif Sauvons les métiers d'art ?

S. L. : Après nos manifestations de décembre, l'inspectrice générale Brigitte Flamand m'a reçu et a admis qu'il y avait eu un manque de dialogue. Elle a cependant maintenu que le diplôme antérieur n'était pas approprié... Quant à notre demande principale de revenir à seize heures hebdomadaires d'atelier, elle reste sans suite. Nous avons également écrit aux ministres et aux députés : aucun ministre ne nous a reçus et, si des députés nous ont entendus et ont écrit aux ministres, ils sont eux aussi sans réponse.



À moyen et long terme, pensez-vous que les métiers d'art pourraient être menacés par ces formations ?

S. L. : Ce sont ces mêmes inspecteurs généraux nous imposant cette réforme qui reconnaissent la nécessité d'un long apprentissage pour devenir danseur professionnel ! Or, pour les métiers d'art c'est la même chose : pour apprendre, il faut pratiquer le geste, et le répéter pour l'intégrer. Dans mon entreprise d'ébénisterie, Arca, j'ai reçu deux jeunes en stage DNMADe. Ils ont démissionné après deux semaines sur le mois et demi prévu. En deuxième année, ils ne maîtrisaient aucun aspect de leur spécialité, même basique. Et ce n'était pas leur faute. Oui, l'inquiétude est grande sur le devenir de notre secteur.

A. T. : La négligence de traitement envers les métiers d'art et ce qu'ils sont profondément doit cesser. Pour sortir de cette impasse, il conviendrait que les pouvoirs publics reconnaissent l'attractivité et le dynamisme du secteur. Les métiers d'art en France représentent un véritable secteur économique constitué d'un foisonnement de petites entreprises créatives, innovantes, capables de s'adapter aux évolutions du monde actuel. Il ne tient qu'à l'État de reconnaître ce vivier de professionnels, et de veiller au devenir des jeunes et moins jeunes souhaitant s'engager dans nos métiers ! Les professionnels, quant à eux, chaque jour, veillent sur leur devenir, à défaut d'outils mis en place par l'État pour construire le secteur.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MIKAËL FAUJOUR

Ateliers d'Art avril-mai

LE
MAGAZINE
DES
MÉTIER
D'ART

Ateliers d'Art



FORMATION MÉTIERS D'ART
Les enjeux pour le secteur
Filières et diplômes

Éditorial

AUDE TAHON

Présidente d'Ateliers d'Art de France
aude.tahon@ateliersdart.com

© Julien Cresp

Chers lecteurs,

En cette rentrée 2019, d'importantes séquences se préparent pour les métiers d'art.

Notre secteur s'était réjoui des lois en faveur des métiers d'art, mises en place en 2014 puis en 2016 par la représentation nationale. Elles reconnaissent notre périmètre et notre unité, notre identité collective et transversale, à la fois inscrite dans la création artistique et dans l'économie. Ces lois laissent enfin entrevoir la possibilité de construire l'avenir de dizaines de milliers d'entreprises, de pérenniser et développer les ateliers. Cette reconnaissance encore récente se trouve aujourd'hui mise en péril du fait des projets de réformes en cours portant sur les restructurations des branches professionnelles et de la formation.

Face à cette situation, les professionnels de métiers d'art se sont organisés pour établir un état des lieux du secteur et porter, à la connaissance de tous, les questions vitales de développement qui se jouent pour nos ateliers.

- C'est ainsi que nous avons remis aux différents ministères et acteurs concernés notre rapport portant la revendication d'« *une branche professionnelle de métiers d'art* », développement naturel des textes législatifs adoptés ces dernières années, et seul moyen de permettre le développement du secteur.

- De même, l'étude sur « *La formation dans les métiers d'art* », menée par Ateliers d'Art de France et dont les premières analyses et préconisations ont été rendues à l'été 2018, a permis également d'établir un état des lieux des situations de formation vécues par les professionnels et d'émettre des propositions viables et concrètes dont celle de l'atelier-école.

- Enfin, conscients de la nécessité de nous faire entendre dans l'espace public, et de l'urgence à peser sur les décisions en cours de toute la force collective de nos ateliers, nous avons décidé de réunir « *les Assises des Métiers d'Art* ». Quels que soient les arbitrages de l'État, nous continuerons à nous battre pour améliorer nos conditions de vie professionnelle, à défendre notre branche de métiers d'art, et c'est là tout l'enjeu de ces Assises qu'organisent Ateliers d'Art de France en juin 2019.

Dans chacun de nos ateliers, manufactures ou entreprises individuelles, nous devons faire face au quotidien aux mêmes préoccupations de commercialisation, d'identité sociale, de formation. Seuls les professionnels de métiers d'art sont à même de pouvoir exprimer ce que sont les attentes et les besoins du secteur. Montrer sans relâche notre réalité et notre apport dans ce pays – en ouvrant la porte de nos ateliers, en invitant à découvrir les œuvres qui y voient le jour, en écoutant la parole des professionnels de métiers d'art, en témoignant des questions vitales de développement qui se jouent pour nous – voilà le rôle de ce magazine.

L'histoire des métiers d'art est en mouvement et en respiration avec le monde. Quelle meilleure image de l'adéquation des métiers d'art avec notre temps que l'assiette parlante, issue d'un de nos ateliers, choisie pour figurer sur la couverture de ce numéro. Avec force et élégance, elle témoigne de **notre identité de créateurs ancrés dans la matière, héritiers d'un patrimoine historique, témoins et acteurs de notre temps.**

TEXTES D' **AURÉLIE SÉCHERET**

1 Les préconisations des professionnels de métiers d'art en matière de formations aux métiers d'art

Les formations aux métiers d'art sont aujourd'hui en pleine restructuration du fait de plusieurs réformes engagées par l'actuel gouvernement.

Afin de garantir leur efficacité et parce que ces formations sont parfois inadéquates aux réalités des métiers d'art, le syndicat professionnel Ateliers d'Art de France se mobilise depuis plusieurs mois avec la mise en avant de propositions viables et concrètes, dont celle de l'atelier-école.

Deux réformes en cours d'application touchent ainsi les formations aux métiers d'art à tous les niveaux (formations initiale, professionnelle et continue) : celle de l'apprentissage et de la formation professionnelle du ministère du Travail, d'une part, et la réforme de l'enseignement des arts appliqués portée par le ministère de l'Éducation nationale, d'autre part. Le syndicat Ateliers d'Art de France, œuvrant à la création d'une branche professionnelle des métiers d'art qui prendrait en compte les spécificités du secteur, envisage un enseignement qui soit, lui aussi, en adéquation avec la réalité du terrain.

En effet, la formation aux métiers d'art obéit à des besoins et des enjeux propres : il ne s'agit pas uniquement d'apprendre la maîtrise des gestes, mais également de développer la créativité des futurs professionnels, non pas par le concept mais bien par la matière, qui est l'approche spécifique de ces métiers, tout en développant les compétences de chefs d'entreprise. Ces enjeux sont d'autant plus importants qu'ils participent à la pérennité d'un secteur qui, à l'heure actuelle, bénéficie d'un dynamisme et d'une attractivité alimentés non seulement par l'envie des jeunes d'aller vers ces métiers (11 000 étaient inscrits en 2013 dans des formations aux métiers d'art, 90 % par la voie scolaire et 10 % par l'apprentissage), mais aussi par un nombre croissant d'adultes en reconversion attirés par un retour à des réalités tangibles dans leur travail (ils constituent près de 60 % des nouveaux professionnels des métiers d'art).

Une offre de formation restreinte et limitée

Pour faire face à cet engouement, il est donc nécessaire d'agir de telle façon que la formation initiale permette aux jeunes générations d'entrer dans ces filières, aux adultes en reconversion de se tourner vers des métiers d'avenir et aux professionnels des métiers

d'art de bénéficier de formations au cours de leur carrière afin de compléter leurs connaissances techniques. Or, l'offre actuelle n'est pas adaptée à la réalité du secteur et l'on constate que certaines formations ont disparu - il n'existe aujourd'hui pour l'ensemble des 281 métiers d'art que 91 filières de formation officiellement identifiées. Ainsi, pour se former à certains métiers, il faut, dans deux cas sur trois, suivre une formation proche du métier d'art visé, sans lui correspondre exactement. C'est le cas par exemple pour celui de campaniste (fabricants, restaurateurs, installateurs de cloches), qui ne dispose d'aucune formation malgré un grand nombre d'ateliers en activité. La seule solution est alors de choisir une filière connexe, comme celle des CAP bronzier ou horlogerie, et de compléter son apprentissage au sein d'une entreprise qui perpétue ce savoir-faire. Dans d'autres cas, un centre de formation d'apprentis (CFA) ou un établissement scolaire qui ne dispose plus de formation spécifique sollicitera une entreprise métiers d'art pour dispenser ou compléter les apprentissages professionnels et combler ainsi les heures nécessaires à la formation. Finalement, ce sont près de 62 % des ateliers d'art qui forment élèves, stagiaires ou apprentis - jeunes ou adultes - de façon plus ou moins formelle. Ils deviennent alors le lieu privilégié de la transmission des savoir-faire et du métier mais sont peu soutenus et valorisés par le système actuel.

Interrogés spécifiquement sur l'accueil des apprentis, 64 % des professionnels indiquent que les principaux freins au recrutement d'apprentis sont le coût de la rémunération (69 %), le temps passé à la formation (54 %), qui limite le temps de création (54 %) et a une répercussion sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, la nécessité d'adapter l'atelier à l'accueil d'un apprenti et les coûts de ces adaptations (47 %). On retrouve les mêmes arguments que pour l'accueil de stagiaires ou autres apprenants.

Aux difficultés rencontrées dans l'activité de formation des apprentis ou stagiaires, plusieurs solutions peuvent être trouvées. Parmi elles, le fait que la rémunération des apprentis ne soit pas à leur charge (59 %), ou encore que le formateur perçoive une indemnité de formation (65 %) pour compenser le manque à gagner dû à l'activité de formation.

Ces constats sont issus de l'étude « La formation dans les métiers d'art* », menée par Ateliers d'Art de France et confiée au cabinet Pollen, dont les premières analyses et préconisations ont été rendues à l'été 2018. Cette enquête a permis d'établir un état des lieux des situations de formation vécues par les professionnels du secteur afin de proposer des solutions concrètes.

Une solution viable qui a démontré son efficacité : l'atelier-école

Ateliers d'Art de France préconise ainsi, dans le contexte actuel des réformes en cours, de remédier aux carences des formations métiers d'art et de donner un cadre national à des solutions qui existent déjà de façon plus ou moins formelle à travers le concept de l'atelier-école. Il s'agit de reconnaître et valoriser la réalité du rôle essentiel des ateliers d'art dans la formation en les plaçant au centre du système d'enseignement par leur capacité à délivrer une formation complète et professionnalisante. Ce dispositif constituerait également un atout de taille pour faire face à la problématique de la reprise d'entreprise : développer la formation métiers d'art au sein des ateliers-écoles facilitera la transmission et l'apprentissage de savoir-faire qui leur sont spécifiques.

Développer la formation métiers d'art au sein des ateliers-écoles facilitera la transmission et l'apprentissage de savoir-faire qui leur sont spécifiques.



Atelier de dorure de l'école d'ameublement de Paris **La Bonne Graine**. Cet établissement prépare aux CAP métiers d'art en ébénisterie, arts du bois (marqueterie, sculpture, tournage), menuiserie en sièges, tapisserie en sièges ou en décor, encadrement, dorure à la feuille, retraitsure (tapis et tapisserie) ainsi qu'aux BMA ébénisterie et brevet professionnel tapisserie d'ameublement.

*Étude consultable sur : www.enquete.ateliersdart.com

L'étude d'Ateliers d'Art de France indique la nécessité de « renforcer les liens, les collaborations et les passerelles qui existent entre les ateliers d'art, les organismes de formation et le réseau des écoles diplômantes » et de faire de l'atelier une « école de formation, qui joue un rôle indispensable dans la transmission des savoir-faire mais aussi dans l'apprentissage de la gestion et de la réalité économique d'une entreprise de métiers d'art ». Pour y parvenir, plusieurs étapes et solutions sont préconisées, dont la certification par les pouvoirs publics des ateliers qui souhaitent devenir ateliers-écoles ; l'élaboration de référentiels de formation adaptés pour chaque formation par les pouvoirs publics en concertation avec les professionnels de métiers d'art, ce qui permettrait de relancer certains diplômes disparus faute d'effectifs ; la nomination par les pouvoirs publics d'auxiliaires pédagogiques,

au niveau régional, qui accompagneraient le professionnel-enseignant et ses élèves tout au long de la formation, selon un cahier des charges établi par les ministères concernés ; la mise en place d'un système de rémunération du professionnel-enseignant calqué sur le modèle aujourd'hui proposé aux CFA.

Pour le bon déroulement de ces processus, il convient pour Ateliers d'Art de France de formaliser en amont une politique nationale d'orientation claire. Il faut en effet valoriser les métiers d'art auprès de la jeune génération car ce sont des métiers porteurs qui représentent 38 000 entreprises, 60 000 emplois et 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Un secteur plus que dynamique qui nécessite des formations claires, soutenues par la mise en place d'une branche professionnelle devenue incontournable et des réformes à l'écoute du secteur.

2 Les nouveaux diplômes DNMADe : le pari du dialogue entre métiers d'art et design ?

Depuis la rentrée, le DNMADe (diplôme national des métiers d'art et du design) a remplacé le diplôme emblématique des métiers d'art, le DMA (diplôme des métiers d'art), dans treize académies volontaires. Bilan contrasté alors que s'achève le premier semestre de ce diplôme professionnalisant.

Le DNMADe, conçu sur trois années d'études post-bac et donnant un niveau licence, mise sur le croisement des compétences entre métiers d'art et design censé permettre une meilleure adéquation des diplômes arts appliqués avec le marché de l'emploi et favoriser l'émergence des nouveaux métiers d'art. La réforme des diplômes des arts appliqués engagée par le ministère de l'Éducation nationale fusionne en un diplôme unique, le DNMADe, l'année de mise à niveau en arts appliqués (Manaa) avec le BTS et le DMA, qui seront respectivement abrogés à la rentrée 2019 et à la section d'examen 2021. Avec un recrutement accessible à tous les étudiants de niveau bac, il confère le grade licence et présente l'avantage d'aligner les diplômes métiers d'art sur le système européen LMD (licence, master, doctorat). Et donc une reconnaissance à l'international qui facilitera la poursuite d'études à l'étranger. « Cette réforme s'est mise en place à partir d'un rapport demandé par le ministère à l'Inspection générale pour une révision des formations post-bac métiers d'art et design, indique Gisèle Coupert, inspectrice de l'Éducation nationale. Ce rapport légitimait le besoin d'étendre et d'élargir la formation et de monter le niveau de qualification, en associant métiers d'art et design pour répondre à une plus grande réalité de terrain où tend à s'estomper le cloisonnement entre métiers d'art et design. Il préconisait donc de ne plus avoir deux filières distinctes mais d'associer au sein d'une même filière des compétences et des savoirs qui pouvaient s'articuler, s'interférer, se compléter et travailler ensemble », poursuit-elle.

Comparativement aux DMA et BTS d'une durée de deux ans, ce nouveau diplôme s'acquiert en trois ans. Soit une année de plus pour se former, mais était-elle nécessaire et vraiment bénéfique ?

« Un gros plus par rapport au BTS, puisque ce nouveau cursus offre douze semaines de stage en entreprise en deuxième année alors qu'il n'y en avait que quatre », confie Gilles Beauvils, directeur aux formations professionnelles du lycée des métiers de la céramique Henry-Moisand à Longchamp. Selon lui, l'autre atout de la réforme est de permettre la fluidité des parcours, les étudiants ayant la possibilité de suivre un semestre dans une autre option : « Le décroisement est favorisé par ce diplôme, les étudiants peuvent aller chercher des complémentarités et pourront réfléchir à la manière de les associer à leur spécialité. » Un constat nuancé par un professeur de décoration sur verre dans un lycée parisien : « On a l'impression de survoler toutes les techniques, de faire plus de la découverte que de l'initiation. Même si c'est toujours intéressant de favoriser le dialogue, il ne faut pas que cela soit au détriment de l'apprentissage de sa propre discipline. »

Si l'ouverture au design était souhaitée et attendue par certains enseignants, la transversalité et le décroisement des disciplines posent la question du devenir des spécialisations sur les approches matières et leur apprentissage. Une inquiétude renforcée par les nouveaux aménagements horaires du diplôme qui réduisent en première année les nombres d'heures en atelier.

Une approche matière peu valorisée

L'approche de la matière apparaît ainsi peu valorisée malgré le gain d'une année : le nombre d'heures en atelier n'est augmenté que de 7 %, passant de 1 400 heures sur deux ans en DMA à 1 500 heures sur trois ans en DNMADe. « Selon moi, on n'est plus en train d'enseigner des métiers d'art, on s'éloigne de la pratique intensive indispensable dans n'importe quelle discipline pour ne diffuser



Atelier de dorure de l'école La Bonne Graine, fondée en 1866.

que du loisir créatif », regrette un enseignant en broderie. Une critique écartée par le directeur d'Olivier-de-Serres, Laurent Scordino-Mazanec, qui propose de ne pas se limiter à un simple calcul d'arithmétique, mais de mener plutôt une réflexion profonde sur ce qui constitue le temps de formation en atelier. Il souligne en effet qu'« il sera progressif sur trois ans, les durées des stages en entreprise allongées étant aussi du temps de formation et d'apprentissage, tout comme le temps d'autonomie où l'étudiant sera en atelier pour travailler sur son projet personnel ». Pour compenser le manque d'heures de pratique, certains enseignants n'hésitent pas à inciter les élèves à poursuivre leur apprentissage à travers du travail personnel à réaliser à la maison « pour leur faire comprendre les points, les schémas techniques et ce qu'est une matière ». Mais cette solution, si elle est facile à mettre en place avec des outils mobiles comme pour la tapisserie, ne peut s'appliquer au métal, au verre ou à la céramique qui nécessitent du matériel lourd et spécifique. Certains professeurs ironisent aussi sur l'idée émise selon laquelle l'innovation ou la créativité seraient liées aux techniques numériques. Celles-ci sont des outils supplémentaires mais ne sont en rien révolutionnaires et ne favorisent pas plus la créativité qu'un outil dit « traditionnel ». On constate également dans les classes que l'intérêt et le goût des élèves se portent davantage sur un échange direct avec la matière que sur le numérique qui les en éloigne.

Le sentiment d'un « retour en arrière »

La réforme fait aussi craindre à de nombreux enseignants métiers d'art de voir l'atelier devenir non plus un lieu de réflexion, de création et d'innovation mais juste de fabrication. Le risque est finalement de ne former que des designers, et de voir les jeunes et professionnels désireux d'apprendre un savoir-faire partir ailleurs

La réforme fait aussi craindre à de nombreux enseignants métiers d'art de voir l'atelier devenir non plus un lieu de réflexion, de création et d'innovation mais juste de fabrication.

et exporter leur talent car ils n'obtiennent pas ce qu'ils sont venus chercher, c'est-à-dire des compétences aussi bien en conception qu'en pratique, l'un sans l'autre se révélant souvent infertile. Pour certains, les DNMAde apparaissent ainsi n'avoir été pensés que pour les designers, leur faisant bénéficier d'une approche matière, plutôt que pour assurer la relève des métiers d'art. Cette inquiétude quant à l'avenir des formations métiers d'art s'accompagne de la part de nombreux enseignants d'un sentiment de « *retour en arrière* » avec une réforme perçue comme « *superficielle* », réalisée « *dans la précipitation* », qui ne laisse pas beaucoup de place à la stabilisation et à l'acquisition de savoir-faire, voire comme « *une occasion ratée de repenser en profondeur la formation aux métiers d'art* ». Le constat est encore plus implacable pour un des enseignants interrogés dont l'atelier cofondé avec un designer place la relation métiers d'art et design au cœur de la démarche artistique : « *Au lieu d'avancer et de se serrer les coudes entre disciplines, on en revient à la guerre entre praticiens et théoriciens, à cette lutte dépassée de hiérarchisation à la française entre une approche matière propre aux métiers d'art subordonnée à celle, conceptuelle, du design, sans volonté de résoudre cette problématique. La réalité, c'est que cela coûte moins cher de former des designers, cela ne nécessite presque aucun investissement, contrairement aux métiers d'art.* » Une démarche qui l'agace d'autant plus que la fusion des compétences est fructueuse : « *Mon associé designer s'est tourné vers moi car il avait besoin de revenir à une vérité, de ne plus avoir comme direction possible l'industrie, mais de travailler avec des compétences métiers d'art. Nos schémas fonctionnent avec des développements réels et des échanges riches. Cela montre que nos deux mondes peuvent se rencontrer pour créer un dialogue commun au sein des DNMAde.* »



La pratique permet d'inventer un métier et les nouveaux gestes que nous ne connaissons pas encore aujourd'hui.

Des aménagements possibles

Des aménagements restent encore possibles pour équilibrer le dialogue entre les approches matières et conceptuelles. Les contenus des diplômes dépendent en effet de la façon dont les spécialités se sont construites par le passé, de l'histoire des établissements et des équipes pédagogiques qui les composent. L'école Estienne, dont l'identité est fortement ancrée dans les métiers du livre, a pu ainsi préserver un équilibre avec les ateliers de pratique. Certains cursus placent l'atelier au cœur du parcours. C'est le cas du DNMAde matériaux du lycée Jean-Pierre-Vernant à Sèvres qui s'articule sur la transversalité et la transdisciplinarité entre les matières textiles et céramiques combinées à l'apport des outils numériques : « *Il a été pensé pour que tous les pôles d'enseignement gravitent autour de l'atelier de création et soient associés à l'expérimentation et la recherche. C'était indispensable pour pouvoir créer les conditions de transmission et d'innovation. C'est la pratique qui devient le moteur et l'acteur. Elle permet d'inventer un métier avec de nouveaux gestes que nous ne connaissons pas encore aujourd'hui* », comme l'expliquent les deux enseignantes de textile et céramique qui ont conçu ensemble le contenu du diplôme. Dans d'autres cas de figure, les professeurs de laboratoire orienté projet, concept et design et ceux des ateliers de pratique où s'acquièrent les compétences techniques du métier d'art parviennent à une collaboration équilibrée. Mais force est de constater que la relation de l'atelier et du laboratoire de design dépend souvent des individus.

Les premiers retours des directions d'établissement, des enseignants et des étudiants laissent transparaître des avis contrastés, parfois divergents. Mais tous s'accordent à dire que tout est encore à construire et que des évolutions sont possibles. Qui plus est quand les contours des deuxième et troisième années ne sont pas encore complètement définis. Comme le concède un enseignant, « *c'est normal d'être dans la critique, on manque encore de recul. Il n'est jamais facile de se remettre en question et cela nécessite des réglages et ajustements qui aillent dans le bon sens pour tout le monde. Et même si ce nouveau diplôme peut devenir un champ d'exploration et de complémentarité entre métiers d'art et design, il faut être vigilant et peut-être corriger le tir, tout est en devenir* ». Rendez-vous donc dans trois ans avec les premiers diplômés de DNMAde pour un bilan complet sur ces nouveaux cursus.

3 Les formations en atelier au cœur des apprentissages des métiers d'art

Que l'on soit apprenti, étudiant ou adulte en reconversion, la formation aux métiers d'art passe par l'apprentissage de techniques et de pratiques au sein de l'atelier avec l'accompagnement d'un professionnel de la matière. Un accueil devenu complexe à mettre en place. État des lieux de l'apprentissage au sein des entreprises métiers d'art.

Se tourner vers les ateliers d'art pour apprendre les techniques, maîtriser la matière et connaître la réalité économique de l'entreprise est le passage obligé dans la formation aux métiers d'art. La pratique de l'apprentissage favorise la transmission et l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, le cursus consiste en l'alternance entre enseignements théoriques dispensés dans des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis (CFA) et périodes de travail en entreprise, sous la direction d'un maître d'apprentissage.

Il est important de distinguer les formations initiales, dont le référentiel permet de valider le diplôme initial en métier d'art, tel le CAP, des formations complémentaires, qui permettent d'appréhender la réalité du métier par l'apprentissage de la gestion quotidienne de l'activité au sein de l'atelier.

Des ateliers engagés mais des moyens limités

Un facteur de taille entre en ligne de compte dans ce phénomène : l'inadéquation de certaines formations avec les réalités des métiers d'art. Les entreprises constatent en effet que les écoles et lycées dispensent des formations dont le référentiel n'est plus adapté à la réalité de leur profession, comme en témoigne Jean-Pierre Lebureau, ornemaniste : « *Le souci n'est pas tant de trouver des jeunes qui s'orienteraient vers les métiers d'art que des apprentis ayant reçu les bases techniques et un niveau de qualification suffisant pour intégrer l'atelier de façon opérationnelle et réaliser des tâches complexes comme le formage de la tôle de métal et le traçage, essentiels dans mon métier d'ornemaniste. Ces disciplines autrefois enseignées en CAP chaudronnerie ne le sont plus. Résultat : j'ai dû passer plusieurs heures à former mon apprenti, ce qui n'est pas tenable si en plus on doit faire marcher son entreprise.* » S'il a pu bénéficier d'une aide financière en remportant le prix Métiers d'art et Patrimoine bâti, créé par Ateliers d'Art de France et Vieilles Maisons Françaises, pour accueillir son apprenti, il ne se dit pas prêt à renouveler l'expérience sans nouveau soutien ou une meilleure adéquation des cursus. « *Nous avons le devoir de transmettre et nous le faisons très volontiers, mais on ne nous y aide pas car les formations sont incomplètes et inadaptées.* »

Ce souci de transmettre est très présent au sein des entreprises métiers d'art car c'est une condition indispensable pour faire

perdurer ces métiers. Cette mission est au cœur de l'atelier-musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon. Depuis la fermeture de la dernière usine en 1997, il conserve activement le savoir-faire ancestral de la chapellerie – qui était sur le point de disparaître – grâce à la transmission des techniques. Mais selon son directeur, Yvan Perreton, « *l'établissement fait face aujourd'hui à une chute de près de la moitié du nombre de personnes en formation complète en raison de l'arrêt des financements par Pôle emploi* ». Une situation qui menace la survie de cet atelier-musée et centre de formation si le soutien des organismes de financement n'est pas renouvelé.

Le rôle essentiel des CFA

Pour soutenir l'existence de filières rares et menacées de disparition, le rôle des CFA se révèle aujourd'hui essentiel. Des établissements travaillent en étroite collaboration avec les professionnels. Et bataillent pour maintenir certaines filières ouvertes. C'est le cas du CFA La Bonne Graine à Paris qui forme aux métiers de l'ameublement et du décor intérieur. Il s'efforce de maintenir certaines sections comme celle de la retraiture, la restauration de tapisserie, un métier rare qui recrute un apprenti tous les cinq ans. Selon le directeur de l'école, Jérôme Theveny, l'avenir de ces métiers passe par un élargissement des partenariats avec les ateliers d'art qui « *pourraient prendre en charge la quasi-totalité des formations avec des maîtres d'apprentissage identifiés pour l'encadrement et l'envoi de techniciens experts dans la validation des acquis. Ce système pertinent pourra aussi résoudre le problème de l'éloignement géographique des CFA en proposant des enseignements à distance* ». Certains établissements ont déjà mis en place des solutions concrètes pour renouveler l'apprentissage dans des métiers menacés de disparition. Le lycée professionnel SEPR à Lyon a ainsi élaboré un cursus unique en France pour le métier de feutrière, en partenariat avec une entreprise lyonnaise. En étroite collaboration avec cet atelier d'art, une certification a été définie et encadrée, qui permettra de délivrer un diplôme reconnu par l'Éducation nationale.

Des solutions existent donc de façon locale ou régionale, reste à les étendre au niveau national en créant des collaborations étroites entre ateliers et organismes de formation. C'est ce lien qui sera le garant de la pérennisation et du développement des métiers d'art. L'avenir des métiers d'art en dépend.



À la Haute École des arts du Rhin (Hear) de Strasbourg, le cursus Art-Objet forme les étudiants à la pratique expérimentale de différents médiums (bijou, verre, bois, livre, métal, terre/céramique) au sein de six ateliers.

Le paysage des formations post-bac aux métiers d'art

Dans la Creuse, une formation permet d'aborder, deux ans durant, l'art de la lisse. Dans le Var, ce sont des spécialistes du tournage sur bois qui sortent chaque année de l'école Escoulen. Pendant ce temps, à Versailles, un professionnel de la peinture décorative, Jean Sablé, invite ses stagiaires à mettre leurs pas dans les siens. À travers la France, des directeurs, des équipes d'enseignants travaillent au quotidien pour transmettre, pérenniser des savoir-faire, stimuler la créativité de leurs élèves tout en les préparant à leur future vie professionnelle.

TEXTE DE FRANÇOIS DESNOYERS

C'est un changement majeur qui prend forme aujourd'hui dans l'enseignement supérieur des métiers d'art. Les traditionnels BTS et DMA (diplôme des métiers d'art) de niveau bac + 2 cèdent progressivement la place aux DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design) de niveau bac + 3 et leurs quatorze mentions (livre, matériaux, objets, patrimoine...). Ce dispositif doit permettre d'aligner le cursus sur le schéma LMD (licence, master, doctorat). Ainsi, ce nouveau diplôme donne accès au grade de licence. Les inscriptions se font via la plateforme Parcoursup. Accessible à tous les bacheliers (ou titulaires d'un diplôme de niveau équivalent au bac), il est en cours de déploiement sur le territoire (les premiers ont été lancés à la rentrée 2018). Dans les établissements, l'heure est à l'adaptation des formations à ce nouveau déroulé d'études. «*La mise en place se fait pas à pas, tout n'est pas encore totalement défini dans l'enseignement qui sera dispensé*», reconnaît-on dans un établissement concerné.

Les titulaires de ce nouveau DNMADE pourront poursuivre leurs études en suivant un DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués) de même spécialité dans les lycées ou écoles d'art

dédiés. Un cursus qui forme en deux années des concepteurs-créateurs. Mais le DNMADE est loin d'être la seule option à la sortie du bac. Pour qui veut acquérir les compétences afin d'exercer un métier d'art, un certain nombre d'écoles, publiques ou privées, existent en France. Parmi elles, des écoles des beaux-arts proposent des spécialisations dans les domaines du bijou ou de la céramique (c'est le cas de la Hear, en Alsace). Ces établissements permettent de décrocher un DNA, diplôme national d'art (bac + 3) et un DNSEP, diplôme national supérieur d'expression plastique (bac + 5).

Le paysage de l'enseignement artistique français compte également quelques établissements publics et sélectifs, qui attirent chaque année de nombreux candidats. Parmi ces grandes écoles, l'Ensad (École nationale supérieure des arts décoratifs) dite les « Arts déco », orientée vers le design, mais aussi sept écoles supérieures d'arts appliqués convoitées et réputées : Boulle, Duperré, Estienne, Olivier-de-Serres, l'Esaat de Roubaix et les lycées La Martinière-Diderot à Lyon et Alain-Colas à Nevers. La plupart proposent des formations reconnues métiers d'art allant jusqu'au bac + 5.



L'Itemm propose des formations métiers d'art autour des instruments de musique (gauche). Atelier métal de la mention Art-Objet de la Hear, Haute École des arts du Rhin (droite).



Workshop réunissant les DMA Verre plat et BMA Verre à chaud du lycée Jean-Monnet d'Yzeure (gauche). Atelier bijou de la mention Art-Objet de la Hear, Haute École des arts du Rhin (droite).

Des cours de chinois à l'École nationale du verre

Hors de ce petit groupe d'établissements prestigieux, d'autres écoles ont également réussi à s'imposer et à devenir une référence au sein de leur filière. Parmi les multiples établissements proposant des formations aux métiers d'art, on trouve ainsi le lycée Jean-Monnet, situé à Yzeure, dans l'Allier. Aujourd'hui l'École nationale du verre, son expertise en la matière est reconnue. Elle est la seule en France à proposer un DNMADe matériaux, spécialité créateur verrier. Les étudiants (une quinzaine par promotion) travaillent le verre et le cristal sous toutes leurs facettes, bénéficiant de plateaux techniques richement équipés (four pour le feuilletage, etc.). Les partenariats tissés par l'établissement leur permettent de réaliser des stages chez de grands noms de la cristallerie (Baccarat, Lalique...). « Nous proposons par ailleurs une ouverture à l'international, notamment en dispensant des cours de chinois depuis la rentrée 2018 », précise Natacha Linger, directrice déléguée aux formations design et industrie.

Une vision à l'international que partage également l'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm). Actuellement, les formations de facteur d'instrument (piano,

guitare ou instrument) sont interrompues en attente de la mise en place d'un DNMADe. L'établissement a acquis une solide réputation dans le milieu musical, par conséquent, « beaucoup de nos diplômés partent travailler à l'étranger », explique la responsable du pôle formation, Caroline Régnier. Leur capacité à concevoir des instruments, réaliser des fac-similés de pièces anciennes, ou restaurer des modèles rares, apparaît aujourd'hui comme l'une des facettes du savoir-faire français.

Une formation pour «faire évoluer l'horlogerie»

Au lycée professionnel des métiers Jean-Jaurès de Rennes, la section horlogerie est une autre filière d'excellence reconnue. L'établissement est l'un des rares en France à délivrer un DNMADe autour de cette spécialité, avec le lycée Diderot de Paris et le lycée Edgar-Faure de Morteau. La filière propose aux étudiants de développer tout à la fois leur expertise technique et leur créativité, notamment à travers la réalisation d'une montre en dernière année. « Nous les poussons à innover, par exemple dans le choix des matériaux, la recherche de légèreté ou l'originalité d'un modèle », confirme la proviseure de Jean-Jaurès, Dominique Labbé. Ils doivent être forcés de proposition et ne pas

Le DNMADe matériau création métal qui a ouvert à la rentrée 2018 au lycée Vauban, à Brest, ambitionne d'accompagner les élèves avec une approche tout à la fois technique et créative.

faire la montre de monsieur Tout le Monde. Nous formons des futurs professionnels capables de créer de nouveaux produits. C'est comme cela qu'on fera évoluer l'horlogerie. »

Le DNMADe matériau création métal qui a ouvert à la rentrée 2018 au lycée Vauban, à Brest, ambitionne lui aussi d'accompagner les élèves avec une approche tout à la fois technique et créative. Technique car ils développent une maîtrise du travail à la main et de ses outils (marteaux spécifiques...) ainsi que des machines utilisées dans l'industrie (cisaille guillotine, presse plieuse...). Créative car les enseignements les poussent à « adopter un positionnement ouvert lorsqu'ils doivent répondre à une demande », note Jérôme Pinatel, professeur d'arts appliqués. Ils doivent réfléchir face à des contraintes, rechercher, mener une démarche exploratoire et éviter d'avoir des réponses toutes faites. Pour ce faire, la formation propose aux étudiants de multiplier des projets de plus en plus importants au fur et à mesure de leur cursus.

Une ouverture à la création que l'on retrouve à Strasbourg, à la Haute École des arts du Rhin (Hear). Cet établissement, qui fait partie des écoles des beaux-arts françaises, propose notamment une mention Art-Objet (diplômes bac + 3 et bac + 5). « Au-delà de la technique qu'on leur apporte, les étudiants

Originalité du système proposé par la Hear: le choix de l'une de ces spécialités n'empêche pas les étudiants d'avoir accès aux autres ateliers.

viennent chercher une dimension critique très forte qui passe par le détournement de l'objet, l'expérimentation, indique la directrice des études d'arts plastiques, Estelle Pagès. Si l'objet est raté, ce n'est pas forcément grave! L'important c'est d'apprendre à regarder, ne pas être dans la répétition d'un modèle mais parvenir à le déplacer, le décaler.» La mention regroupe six ateliers: bois, métal, terre/céramique, livre, bijou, verre. Originalité du système proposé par la Hear: le choix de l'une de ces spécialités n'empêche pas les étudiants d'avoir accès aux autres ateliers. «Ils peuvent circuler librement, résume Estelle Pagès. Un étudiant en verre peut par exemple avoir un projet avec l'atelier bijou ou métal.» De quoi permettre aux techniques propres à telle ou telle spécialité de circuler, aux matières de cohabiter. Manière, *in fine*, d'élargir le champ du processus créatif. À la Maison de la céramique du pays de Dieulefit, deux formations («céramiste» sur quatorze mois, et «céramiste spécialisation» sur deux mois) sont proposées avec, là aussi, au-delà des dimensions techniques, la volonté de développer la créativité des participants. «Cela devra leur permettre d'avoir une production personnelle, indique Marion Boisjeol, responsable de formation. C'est important car les céramistes doivent avoir beaucoup de ressources. Les créateurs n'ont pas forcément un style unique et distinctif qu'ils gardent durant toute leur carrière, ils peuvent le faire évoluer énormément au fil des ans.» Autres spécificités de l'enseignement délivré: «Nous cherchons à former des entrepreneurs, ils ont donc des cours de gestion et de commercialisation, ils apprennent à faire leur comptabilité, à réaliser un bilan provisionnel...» De plus, tout au long de sa formation, le stagiaire bénéficiera d'un tuteur céramiste professionnel qui l'accompagnera (conseils, orientation, accueil à l'atelier). Des clés précieuses pour des élèves qui, en majorité, créeront leur propre atelier une fois leurs études achevées.

Faciliter l'insertion professionnelle

Accompagner l'installation: c'est l'ambition que partage également l'école Escoulen de tournage sur bois. Basée à Aiguines (Var), elle offre une formation de cinq mois unique en France, abordant les différentes techniques et spécificités du tournage sur bois (création de bijoux, sculpture tournée, tournage du bois vert...). Un temps est consacré au processus de création



Florence Lehmann, professeur à l'atelier bijou de la Hear, avec l'une de ses étudiantes. Cette Haute École des arts s'est attachée à sauver le concept d'atelier pour les métiers d'art.



À Versailles, un cours de grotesque et ornementation à l'École d'art Sablé dont le fondateur, Jean Sablé, est artisan d'art, Meilleur Ouvrier de France.



La Maison de la céramique du pays de Dieulefit: création d'Élodie Maire, ancienne stagiaire (gauche). Une formation au métier de lissier est prodiguée à la Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson pour à la fois répondre à un besoin économique et préserver un savoir-faire (droite).



d'un atelier avec, notamment, l'intervention de professionnels qui livrent leur propre expérience. « Nous proposons également à certains de nos stagiaires de rester, une fois leur formation achevée, en résidence durant une année, indique Daniel Kaag, directeur de l'école. Un atelier est mis à leur disposition, ils peuvent bénéficier de l'appui de l'école, par exemple pour trouver des expositions... Cela doit leur servir de tremplin. » Aujourd'hui tourneur-sculpteur sur bois, Vivien Grandouiller a bénéficié de cette résidence au sortir de sa formation à l'école Escoulen. Une aide précieuse pour entrer dans la vie active. « J'ai beaucoup appris sur le plan technique durant ma formation. Et la résidence m'a permis de rencontrer de nombreux acteurs du secteur du tournage, remarque-t-il. J'ai pu ainsi développer mon réseau. Cela m'a aussi permis d'être épaulé lorsque j'en avais besoin. » Une fine connaissance du secteur professionnel: c'est également ce que proposent certaines écoles fondées par des artisans d'art exerçant toujours leur activité. C'est le cas par exemple de l'École d'art Sablé, à Versailles, dont le fondateur est artisan d'art, Meilleur Ouvrier de France, spécialiste de la peinture décorative. Il alterne les formations d'une durée de sept mois (délivrance d'un certificat de niveau bac + 2) et le travail sur les chantiers. « Ils ont donc en cours, face à eux, un praticien qui

Une fine connaissance du secteur professionnel: c'est également ce que proposent certaines écoles fondées par des artisans d'art exerçant toujours leur activité.

évolue dans l'univers professionnel, explique Jean Sablé. *Étant moi-même dans le circuit professionnel, je connais les demandes du marché et peux préparer les stagiaires.* Les techniques de décor peint et de trompe-l'œil architectural sont dispensées étape par étape, en suivant les démonstrations réalisées par le formateur. « Ils doivent marcher dans mes pas », poursuit Jean Sablé. Décor plafonnant, ornements architecturaux, faux marbres, imitation des bois... L'apprentissage des différents savoir-faire obéit à cette règle. Un choix qui convient à Pascal Montagna, actuellement stagiaire à l'atelier. « Jean Sablé a une grande réputation et une légitimité évidente à nous former, juge-t-il. Et la démarche qu'il applique correspond précisément à ce que je cherchais: celle des anciens maîtres qui donnaient leurs enseignements pas à pas. Cette transmission de savoir, avec un suivi très précis, est particulièrement efficace. »

Des formations ancrées dans un territoire

À Aubusson, dans la Creuse, où l'on excelle dans l'art de la tapisserie depuis six siècles, le lien entre formation et débouchés professionnels est également l'objet de toutes les attentions. Il a présidé à la création d'une formation de lissier en deux ans qui débouche sur un brevet des métiers d'art « Arts et techniques

du tapis et de la tapisserie de lisse ». « Nous sommes là pour répondre à un besoin économique, confirme Sylvie Lagrange, conseillère en formation continue au Greta du Limousin, organisme qui orchestre l'enseignement. Notre priorité est que des personnes soient toujours formées à la pratique du métier de lissier et, au-delà, de préserver un savoir-faire. » Très pointue, la formation mise en place par la Cité internationale de la tapisserie et des acteurs du territoire attire des profils divers (parfois diplômés de niveau bac + 5) venant de toute la France. Plus de quarante candidatures ont été déposées en 2018 pour huit places. Des professionnels du territoire viennent enseigner des techniques de pointe (l'art de représenter les plis d'un tissu ou la transparence dans une tapisserie, par exemple). Une opération gagnante pour la filière tapissière d'Aubusson: la plupart des diplômés restent dans la Creuse après leur formation. À une centaine de kilomètres, à Limoges, le lien entre les métiers d'art et un territoire est également fortement ressenti. De jeunes céramistes, issus notamment de l'École nationale supérieure d'art de Limoges (Ensa), font chaque année le choix de s'installer dans la cité de la porcelaine. Pour le réseau, bien sûr, mais aussi pour l'histoire artistique de la ville. « On ne peut pas avoir un travail de création sans l'inscrire dans un champ référentiel,



L'école d'Escoulen de tournage sur bois dispense des formations uniques en France.

et on a justement ici un passé industriel et artisanal qui peut accompagner la réflexion», justifie sa directrice, Jeanne Gailhoustet. Un établissement qui propose notamment une formation unique aux titulaires d'un bac + 5 (DNSEP ou master 2): un post-diplôme baptisé Kaolin dont une partie du cursus (plusieurs mois) se déroule en immersion dans le saint des saints de la porcelaine chinoise, Jingdezhen. «Les participants abordent la céramique en tant que chercheurs, explique Guy Ménard, enseignant à l'Ensa. C'est pour eux une marche supplémentaire qui les projette réellement en tant qu'artiste.» Le lien avec le tissu limougeaud est toujours présent: le musée national Adrien-Dubouché accueille régulièrement les céramiques de ces jeunes créateurs.

Tisser des liens

L'apprentissage des métiers d'art peut aussi prendre la forme d'une itinérance à travers la France (et même à l'international), par le biais du compagnonnage. Cette démarche originale remontant au Moyen Âge est proposée aujourd'hui par trois associations: l'Association ouvrière des Compagnons du devoir du tour de France, la Fédération compagnonnique et l'Union

compagnonnique. Tapissier, sellier-garnisseur ou encore ébéniste: de nombreux métiers peuvent être appris en alternance, aux côtés des Compagnons du devoir. Au cœur du dispositif: la transmission de l'expérience et des savoir-faire qui s'effectue en quatre à sept ans selon son niveau d'entrée avec, pour objectif, de devenir à son tour Compagnon. Enfin, la France s'est dotée du dispositif «Maîtres d'art et élèves» afin de permettre l'apprentissage de savoir-faire rares, pour lesquels il n'existe pas de formation. Ce cursus, qui s'étend au champ de la création artistique comme à celui de la préservation du patrimoine, a lieu au sein même de l'atelier de l'un des cent trente-deux Maîtres d'art français, qui souhaitent transmettre des techniques uniques. Un processus de sélection des candidats est mis en œuvre tous les deux ans par l'Inma (Institut national des métiers d'art). L'étude des dossiers est confiée à un jury composé de professionnels des métiers d'art, de directeurs d'établissement et d'experts du ministère de la Culture. Les élèves retenus suivront au côté du Maître d'art une formation de trois ans, afin de pouvoir, à l'issue de l'apprentissage, exercer à leur tour. Ils seront ainsi en mesure de perpétuer la mémoire d'un savoir-faire précieux.

CARNET D'ADRESSES PAGE 66

DIPLÔMES SUPÉRIEURS MÉTIERS D'ART: DNMADe • DMA • DNA • DNSEP

À noter: du fait de la réforme des arts appliqués, les diplômes peuvent évoluer de DMA à DNMADe. Pour suivre l'actualité, consulter les sites des établissements ou celui de l'Onisep. Inscriptions ou dépôt de dossier: www.parcoursup.fr

- DNMADe: diplôme national des métiers d'art et du design
- DMA: diplôme des métiers d'art
- DNA: diplôme national d'art
- DNSEP: diplôme national supérieur d'expression plastique

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ARTS APPLIQUÉS PUBLIQUES

♦ ÉCOLE BOULLE

École supérieure des métiers d'art, de l'architecture intérieure et du design (Paris 12)

DNMADe

- Mention objet
- Parcours Objet / Métiers d'art
- Ateliers: Ébénisterie, art du bijou et du joyau, conception application métal, ciselure, décor et traitement de surfaces, gravure en modelé, gravure ornementale, marqueterie, menuiserie en sièges, restauration de mobilier, sculpture sur bois, tapisserie, décoration, tournage d'art.

♦ ENSAAMA OLIVIER-DE-SERRES

École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (Paris 15)

DNMADe

- Mention ornement
- Spécialités: Arts du mur et traitement de surface / Art de la mosaïque, conception, création et innovation / Art du vitrail, conception, création, innovation, application monumentale
- Mention textile
- Spécialité: Textile-couleur matière surface
- Mention matériau
- Spécialités: Art de la laque, conception, création et innovation / Art du métal, conception, création et innovation
- Mention spectacle
- Spécialité: Sculpture appliquée à l'art scénique

♦ ESAA DUPERRÉ

École supérieure des arts appliqués (Paris 3)

DNMADe

- Mention matériaux
- Parcours: Céramique, Art de vivre & Nouveaux Territoires / Prospective, matériaux, surface, couleur / Recherche & développement textile Mode et Maison
- Mention mode
- Parcours: Savoir-faire, luxe et innovation

♦ ÉCOLE ESTIENNE

École supérieure des arts et des industries graphiques (Paris 13)

DMA

- Gravure
- Reliure dorure

DNMADe

- Mention livre

- Architecture du livre: Création et patrimoine
- Objet livre

ÉCOLES DES BEAUX-ARTS AVEC SPÉCIALISATION MÉTIERS D'ART

♦ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ENSA (Limoges 87)

DNA et DNSEP Option art

Mention bijou contemporain

Mention céramique

♦ ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART AVIGNON ESAA (Avignon 84)

DNSEP Option art

Mention création-restauration

♦ ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PYRÉNÉES

ESA Pyrénées (Tarbes 65 et Pau 64)

DNSEP Option art

Mention art céramique

♦ HAUTE ÉCOLE DES ARTS DU RHIN

HEAR (Strasbourg 67)

DNA et DNSEP Option art et objet

Ateliers: Bijou, Bois, Livre, Métal, Terre/Céramique, Verre

♦ INSTITUT SUPÉRIEUR DES BEAUX-ARTS

ISBA (Besançon 25)

DNSEP Option art

Mention art céramique

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PAR FILIÈRE

Art du bijou et du joyau

DNMADe

- Lycée Clément-de-Pémille (Graulhet 81)
- Objet - Spécialité: Bijou contemporain - métissage artisanat-numérique
- Lycée professionnel SEPR (Lyon 69)
- Création, bijoux contemporains et objets précieux
- Lycée Edgard-Faure (Morteau 25)
- Luxe et innovation en bijouterie: Produits et technologies d'exception
- Lycée Jean-Jaurès (Rennes 35)
- Objet - luxe et innovation en bijouterie: Produits et technologies d'exception
- Lycée professionnel Jean-Guéneno (Saint-Amand-Montrond 18)
- Objet - bijoux - créativité
- Lycée professionnel Amblard (Valence 26)
- Objet et ornement - Spécialité bijou

Arts du bois et mobilier

DMA Habitat, option décors et mobiliers / spécialité ébénisterie

- Lycée général et technologique Raphaël-Élizé (Sablé-sur-Sarthe 72)
- Lycée des métiers des arts de l'habitat et de l'ameublement Pierre-et-Marie-Curie (Neufchâteau 88)
- Lycée professionnel du Pays d'Aunis (Surgères 17)
- Lycée professionnel Pierre-Vernotte (Moirans-en-Montagne 39)

DNMADe

- Lycée professionnel de l'ameublement (Revel 31)
- Objet - Spécialités: Création

et expérimentation en tapisserie décoration / Création et expérimentation en ébénisterie

→ Patrimoine - Spécialités: Création et expérimentation en marqueterie / Création et expérimentation en restauration de meubles anciens

• Lycée des métiers d'art et de l'image SEPR CFA (Lyon 69)

→ Création et réalisation de mobilier contemporain

• Lycée Pierre-Vernotte - École art du bois (Moirans-en-Montagne 39)

→ Objet - Concept mobilier et pièces d'exception

Arts de la céramique

DMA Arts textiles et céramiques, option art de la céramique artisanale

• Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics Léonard-de-Vinci (Antibes 06)

• Lycée professionnel Gilles-Jamain (Rochefort 17)

• Lycée des métiers d'art et du design du Gué à Tresmes (Congis-sur-Thérrouanne 77)

DNMADe

• Lycée général et technologique Jean-Pierre-Vernant (Sèvres 92)

→ Matériaux - Spécialité: Recherches et process en volume céramique

• Lycée des métiers d'art et du design du Gué à Tresmes (Congis-sur-Thérrouanne 77)

→ Objet - Spécialité: Céramique

• Lycée professionnel Henry-Moisand (Longchamp 21)

→ Objet - Spécialité: Conception et innovation céramique, du prototype au multiple

• Lycée Jacques-Duhamel (Dole 39)

→ Objet - Spécialité: Exploration, conception et innovation, métiers du cuir et de la céramique

• Lycée d'arts appliqués Auguste-Renoir (Paris 18)

→ Objets et systèmes d'objets céramique

Arts du décor architectural

DMA Arts du décor architectural, option arts du verre et du cristal

• École supérieure de design et des métiers d'art d'Auvergne - ESDMAA (Yzeure 03)

DMA Arts du décor architectural, option décor du mur

• Lycée Hector-Guimard (Paris 19)

Arts du métal

DNMADe

• Lycée Vauban (Brest 29)

→ Matériaux - Spécialité: Création métal

Arts textile / cuir

DMA Arts textiles, spécialité broderie

• Lycée Gilles-Jamain (Rochefort 17)

DNMADe

• Lycée Jean-Pierre-Vernant (Sèvres 92)

→ Matériaux - Spécialité: Recherches et process en volume textile

• Lycée Raymond-Loewy (La Souterraine 23)

→ Matériaux - Spécialité: Textile responsable, éthique, prospectif

et innovant: du matériau à l'objet

• Lycée La Source (Nogent-sur-Marne 94)

→ Matériaux - Spécialités: Créateur textile broderie / Créateur textile tissage

• Lycée Jacques-Duhamel (Dole 39)

→ Objet - Spécialité: Conception et innovation, métiers du cuir et de la céramique

→ Création et réalisation de mobilier contemporain

• Lycée Pierre-Vernotte - École art du bois (Moirans-en-Montagne 39)

→ Objet - Concept mobilier et pièces d'exception

Arts du spectacle

DMA Costumier réalisateur

• Lycée Les Côteaux (Cannes 06)

DNMADe Spectacle

• Lycée La Source (Nogent-sur-Marne 94)

→ Spécialité: Concepteur-réalisateur de costumes

• Lycée Pasteur Mont-Roland (Dole 39)

→ Spécialité: Costume de scène, dramaturgie et mobilité européenne

• Lycée La Martinière-Diderot (Lyon 69)

→ Spécialité: Costume formes-couleurs - matériaux (exploitation et réalisation)

• Lycée Jules-Verne (Sartrouville 78)

→ Spécialité: Costumier de spectacle

• Lycée Péri (Toulouse 31)

→ Spécialité: Costumier de spectacle

• Lycée Jules-Verne (Sartrouville 78)

→ Spécialité: Costumeur, accessoires

• Lycée Paul-Poiret (Paris 11)

→ Spécialité: Réalisation de costumes pour le spectacle

Arts du tapis et de la tapisserie

DMA tapisserie ameublement

• Lycée général et technologique Bonaparte (Autun 71)

DNMADe

• Lycée professionnel de l'ameublement (Revel 31)

→ Objet - Spécialité: Création et expérimentation en tapisserie décoration

• Lycée Bonaparte (Autun 71)

→ Mention objet - Spécialité: Art de l'assise: structure, matériaux souples et textile

Arts du verre

DNMADe

• Lycée Jean-Monnet (Yzeure 03)

→ Matériaux - Spécialité: Créateur verrier

• Lycée Lucas-de-Nehou (Paris 5 et 14)

→ Matériaux - Spécialité: Verre, espace, objet

Facture instrumentale

DMA Lutherie

• Lycée général et technologique Jean-Baptiste-Vuillaume (Mirecourt 88)

Horlogerie

DNMADe

• Lycée Jean-Pierre-Vernant (Sèvres 92)

→ Instrument - Spécialité: Horlogerie

• Lycée Didot (Paris 19)

→ Objet - Spécialité: Horlogerie

• Lycée polyvalent Edgar-Faure (Morteau 25)

→ Spécialité: Luxe et innovation en horlogerie, produits et technologies d'exception

Bourses d'étude Fondation Vallet

www.fondationdefrance.org

la revue de la céramique et du verre

JEAN GIREL

Tribune

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera-t-elle facilement applicable au métier de céramiste ?

Le gouvernement a lancé fin 2017 des concertations avec les partenaires sociaux sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elles doivent déboucher sur un projet de loi au printemps 2018. L'un des objectifs est de « *placer au centre de l'apprentissage les jeunes et l'entreprise* ». Parallèlement, le ministère de l'Éducation nationale veut réformer le premier cycle des métiers d'arts : le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) devrait remplacer DMA, BTS et Manaà en un cursus unique équivalent à un bac +3 dès la rentrée 2018. Quel sera l'impact de cette réforme sur le céramiste ?



© Aline Lange

Témoignage d'Ariane Coissieux, maître artisan d'art céramiste, directrice d'Agir céramique, l'école des céramistes fondée par son père Christian Coissieux à Alzon (Gard)

L'apprentissage consiste pour une entreprise à former un jeune en vue de l'embaucher. Dans la conjoncture actuelle, il y a des freins à l'accueil d'un apprenti. Dans notre activité, on a souvent affaire à des entreprises unipersonnelles qui n'ont malheureusement pas le besoin ou la capacité d'embaucher. La filière d'apprentissage dans la céramique devient donc de plus en plus mince. Les raisons en sont évidemment le manque d'espace et de moyens pour accueillir un apprenti, le temps passé pour le former et l'obligation de lui verser un salaire, même s'il y a une exonération des charges sociales : si l'apprenti démissionne avant la fin de son apprentissage, cette exonération est annulée et le patron se retrouve avec des charges non prévues au départ. Autre gros

obstacle au développement de ces petites structures : l'étouffement par ce que j'appelle « la bête administrative », complètement déconnectée de la réalité du terrain. On nous assomme de contraintes, de normes onéreuses à mettre en place et de paperasse ! Ces facteurs représentent des freins à l'embauche, de moins en moins de potiers et de céramistes prennent des apprentis.

Quid de la formation initiale ?

On veut réformer le DMA, mais quid du CAP ? On parle souvent de faire évoluer ce certificat d'aptitude qui sanctionne l'apprentissage et les filières traditionnelles dans un lycée, mais rien ne se passe. Avant de réformer les diplômes supérieurs équivalents à un bac +3, il faudrait regarder à la base de la formation. La filière céramique est calquée sur un schéma ancien de tâches

« Avant de réformer les diplômes supérieurs équivalents à un bac +3, il faudrait regarder à la base de la formation et faire évoluer le CAP. »

cloisonnées (tourneur, décorateur, modelleur, etc.). Le CAP a évolué, mais n'est pas satisfaisant : il devrait regrouper en une formation de base tout le processus – de la récolte du matériau à la commercialisation et la vente – que le céramiste indépendant doit savoir maîtriser aujourd'hui. L'enseignant doit dispenser technique du métier et pédagogie. L'immersion dans un atelier pour la consolidation

des acquis (apprentissage ou stage en entreprise) se fait dans un deuxième temps, lorsque l'acquisition technique est suffisante. Au-delà de son caractère artisanal d'une haute technicité, le métier de céramiste véhicule l'émotion et la poésie. Une bonne formation initiale doit préparer les élèves à tout cela.

Un bagage technique

Il serait intéressant que les apprentis puissent passer une année à temps complet à l'école pour apprendre les bases du métier et ensuite aller se former en entreprise avec déjà un bagage technique. Néanmoins, on ne peut pas calquer des systèmes d'enseignement généraux à notre métier. Il serait préférable de parler d'une formation intégrée à l'économie plutôt que d'une formation en alternance, et d'envisager un temps de formation plus long en entreprise, aujourd'hui trop réduit. Mais que faire d'un élève qui, après la troisième ou le bac, ne trouve pas de maître d'apprentissage ? Le travail de céramiste est méconnu, mal valorisé. C'est un métier de passion que l'on doit promouvoir et pouvoir situer dans un contexte socio-économique et culturel. À mes yeux, le risque de cette réforme, qui vient sans réelle concertation avec les acteurs confrontés à la réalité du terrain, est que la notion de formation initiale soit oubliée, privilégiant la forme, le visible, au détriment du contenu. ■

SOPHIE LAMIGEON

Le DNMADE, un nouveau diplôme mieux adapté à la réalité des ateliers

Dès septembre 2018, dans quatorze académies pilotes, le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) devrait remplacer en un cursus unique équivalent à un bac +3 la mise à niveau en arts appliqués (Manaà), le BTS en arts appliqués et le diplôme des métiers d'art (DMA). Ce nouveau diplôme devrait favoriser le rapprochement et la modernisation des systèmes d'études supérieures européens selon le cycle licence-master-doctorat, en vigueur dans l'enseignement supérieur en Europe depuis le milieu des années 2000. Il rassemble dans une même licence les métiers de création que sont le design et les métiers d'art. Ce diplôme global sur l'acquisition de compétences qui veut apporter une certaine souplesse aux métiers d'art ne semble pourtant pas suffisamment adapté à ceux-ci, mais paraît plutôt pensé pour le design. Les professionnels s'interrogent également sur les prérequis demandés pour intégrer le DNMADE, et si l'accès à ce diplôme sera ouvert à une diversité de profils. Les bacs professionnels auront-ils, par exemple, accès à ce diplôme ? Outre ces interrogations, les revendications portent sur les liens à renforcer et créer avec les entreprises de métiers d'art, le monde professionnel permettant d'aborder la réalité de la gestion d'une entreprise de métiers d'art. s.l.



ATELIERS D'ART
DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 AVRIL 2018

Réforme de la formation

#BrancheMonMetierdArt

LES MÉTIERS D'ART MENACÉS : LES 7 PROPOSITIONS D'ATELIERS D'ART DE FRANCE AU GOUVERNEMENT POUR UNE OFFRE DE FORMATION PÉRENNE

Ateliers d'Art de France, syndicat national des Métiers d'Art, se mobilise fortement depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, présentée à la presse le 6 avril. Faute de prendre en compte les spécificités des métiers d'art, le projet actuel fragilise dangereusement la transmission des savoir-faire, et donc le développement économique des ateliers d'art. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les métiers d'art représentent un atout économique, social et culturel majeur pour nos régions et participent grandement au rayonnement de la France.

Pour impliquer davantage les professionnels dans la formation, la ministre a voulu confier cette question aux branches professionnelles. Or les métiers d'art, en dépit de leur reconnaissance en tant que secteur économique à part entière depuis la loi ACTPE du 18 juin 2014, ne disposent pas d'une branche spécifique et se trouvent de fait, exclus de la réforme.

Créer cette branche est le seul moyen de structurer ce que la loi a reconnu et de créer les conditions du développement économique du secteur, dans le respect de ses singularités.

La ministre du Travail a déclaré vouloir assurer la pérennité des métiers et leur développement. Dans le cas très particulier des métiers d'art, cette réforme aura l'effet exactement inverse. Ateliers d'Art de France lui a donc présenté des propositions concrètes, immédiatement applicables, qui prennent en compte les spécificités des métiers d'art. Le dispositif des « ateliers-écoles », déjà à l'œuvre sur les territoires, a fait ses preuves : il faut lui donner un cadre national officiel, par une volonté politique forte.

« Nos sept propositions sur la formation entrent dans le cadre de la réforme sur la réduction des branches professionnelles, qui ne prévoit pas de branche pour les métiers d'art. Or ce secteur rassemble de nombreuses entreprises, aujourd'hui éclatées dans diverses branches et filières qui ne correspondent pas à la réalité des ateliers. Les spécificités propres au champ de la création sont ignorées : les professionnels des métiers d'art attendent la création d'une branche spécifique, dans la continuité de la loi de 2014 qui les reconnaît comme un secteur global et cohérent. » explique Aude Tahon, Présidente d'Ateliers d'Art de France et créatrice textile.

L'objectif principal d'Ateliers d'Art de France

Créer le cadre officiel et national qui reconnaît la réalité du rôle essentiel des ateliers d'art dans la formation :
L'atelier-école

PROPOSITION#1

« Intégrer l'atelier d'art dans le système de formation national pour pallier le manque de formations »

Pour 281 métiers d'art, il n'existe que 91 filières de formation. L'atelier-école permet de compléter et pallier les contraintes du système de formation actuel en créant une offre de formation adaptée aux métiers d'art.

PROPOSITION#2

« Associer les professionnels à la construction des référentiels de certification et de formation »

S'appuyer sur l'expertise des professionnels en matière de savoir-faire et de gestion économique des ateliers d'art, pour construire des référentiels de formation adaptés et un référentiel de certification des ateliers-écoles.

PROPOSITION#3

« Mettre l'atelier d'art au centre de la formation pour sa capacité à délivrer une formation complète et professionnalisante »

86% des ateliers d'art sont des structures unipersonnelles. La connaissance de la réalité économique de l'atelier d'art, telle qu'elle s'acquiert dans l'atelier-école, doit être partie intégrante des formations.

PROPOSITION#4

« Créer un cadre officiel plus efficace qui reconnaisse le rôle des professionnels de métiers d'art auprès des écoles/CFA »

Les professionnels de métiers d'art sont depuis longtemps, et de plus en plus, sollicités par les écoles et les CFA pour assurer les enseignements de formations initiales ou les compléter, participer au suivi des élèves, les accueillir dans leur atelier d'art.

PROPOSITION#5

« Développer la formation métiers d'art pour faciliter la transmission d'entreprise »

La reprise d'entreprise dans les métiers d'art nécessite un temps de formation et d'apprentissage spécifique dans l'entreprise : les formations aux métiers d'art doivent prendre en compte ces enjeux de transmission.

PROPOSITION#6

« Formaliser une politique nationale claire d'orientation vers les métiers d'art »

Les métiers d'art représentent 60 000 emplois et 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Pour autant il n'existe aucune politique nationale d'orientation vers ces métiers.

PROPOSITION#7

« Reconnaître les formateurs métiers d'art et valoriser leur travail de transmission »

L'atelier-école doit permettre de créer le cadre officiel qui reconnaîtra et valorisera la mission de formation des professionnels des métiers d'art. Cette mission, aujourd'hui, s'effectue bien souvent hors de tout cadre et sans rémunération établie.

Ateliers d'Art de France a envoyé l'ensemble de ces propositions à la ministre et souhaite organiser une rencontre prochainement. Le syndicat remettra également un dossier technique global à la ministre ces prochaines semaines.



Marit Kathriner, céramiste, Saint-Denis-de-Jouhet (Indre) © Gilles Leimdorfer

Thierry Martenon, sculpteur sur bois, Entremont-le-Vieux (Savoie) © Gilles Leimdorfer

À PROPOS DES MÉTIERS D'ART

Part essentielle de l'économie de la création, les métiers d'art rassemblent en France 60.000 emplois et génèrent un chiffre d'affaires de 8 milliards €. Les métiers d'art sont la deuxième source (devant le luxe et la mode) des 40.3 milliards d'euros apportés à l'économie française par le rayonnement culturel des territoires*. Ils ont obtenu ces dernières années des avancées légales majeures, avec notamment la reconnaissance d'un secteur économique global et cohérent composé de 281 métiers. Ces 281 métiers d'art sont répartis en 16 domaines d'activités et se caractérisent par :

- La maîtrise de gestes, de techniques et de savoir-faire complexes en vue de la transformation de la matière.
- Les œuvres sont créées et réalisées intégralement dans l'atelier, en pièces uniques ou en petites séries.
- Les créations révèlent toute la personnalité des ateliers d'art dont elles sont issues.

À PROPOS D'ATELIERS D'ART DE FRANCE

La mission d'Ateliers d'Art de France est de faire connaître le rôle et la place des métiers d'art dans notre société. Syndicat professionnel des métiers d'art, il fédère plus de 6.000 professionnels sur le territoire national. Il représente, défend les métiers d'art et contribue au développement économique du secteur, en France et à l'international. Pour cela, Ateliers d'Art de France :

- S'engage pour la structuration professionnelle des métiers d'art. En 2014, la reconnaissance officielle des métiers d'art dans la loi Artisanat, Commerce et TPE en tant que secteur économique à part entière a posé un premier jalon. Depuis, Ateliers d'Art de France continue son combat et se fait aujourd'hui l'ambassadeur de la création d'une branche professionnelle des métiers d'art.

- Promeut les métiers d'art et les créations, à travers l'organisation de salons et d'événements internationaux (comme le salon MAISON&OBJET *, Révélations ou le Salon International du Patrimoine Culturel) et l'animation d'un réseau de 6 lieux de vente à Paris et en région, dont EMPREINTES, plus grand concept store des métiers d'art d'Europe et 1ère plateforme de vente en ligne.

- S'investit dans le rayonnement culturel des métiers d'art, notamment via la création des Editions Ateliers d'Art de France et l'organisation du Festival International du Film sur les Métiers d'Art.

Fédérateur, lanceur de débats et ferme défenseur des ateliers, au service du patrimoine et de la création, Ateliers d'Art de France est un lieu d'échange des professionnels de métiers d'art avec les institutionnels, les pouvoirs publics et la société.

*source : rapport "L'apport de la culture à l'économie de la France", Ministère de la Culture, décembre 2013

#AVENIRPRO
#ATELIERÉCOLE
#BRANCHEMONMETIERDART



ateliersdart.com

Pour consulter la synthèse complète envoyée au ministère :

CONTACTS PRESSE

SHADOW COMMUNICATION

SARAH AOUN - M +33(0) 6 28 40 66 54 - sarahaoun@shadowcommunication.fr
AURÉLIE VINZENT - M +33(0) 6 58 66 80 49 - aurelievinzent@shadowcommunication.fr

LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES MÉTIERS D'ART

Juillet – septembre 2017

Une étude menée par Ateliers d'Art de France
Résultats traités et analysés par Pollen Conseil

Socle indispensable à la pérennité des ateliers d'art installés en France, la formation aux métiers d'art est aujourd'hui fortement menacée par les réformes structurelles de la formation ainsi que par la refonte du système de certification professionnelle.

Secteur économique et légalement défini, essentiel au rayonnement de la France, les métiers d'art reposent sur une transmission efficace des savoir-faire. Dénaturer, voire pénaliser ces formations conduit inexorablement à la détérioration de toute une filière d'avenir.

Comme une alerte annonçant la situation que connaît aujourd'hui le monde de la formation aux métiers d'art, l'étude réalisée par Ateliers d'Art de France auprès de professionnels, d'élèves et d'acteurs de la formation avait pour objectifs de :

- ▶ Saisir et analyser des trajectoires de formation des professionnels de métiers d'art dans leur accès à la profession, comme dans leur formation continue
- ▶ Cerner des pratiques de transmission des savoir-faire effectuées dans les ateliers d'art.
- ▶ Élaborer des préconisations relatives au modèle de l'atelier-école, plaçant l'atelier d'art au cœur du système de formation à ces métiers

Les données collectées sont à la fois d'ordre :

- ▶ Quantitatif : diffusion d'un questionnaire
- ▶ Qualitatif : réalisation d'entretien auprès de 486 professionnels

70%
SONT DES FEMMES

50%
ONT CRÉÉ LEUR ATELIER À
LA SUITE D'UNE RECONVERSION
PROFESSIONNELLE

94%
N'ONT PAS D'APPRENTI

22%
DES PROFESSIONNELS
ISSUS D'UNE FORMATION
INITIALE AUX MÉTIERS
D'ART ONT PU
SE FORMER EN
ALTERNANCE



UNE MAJORITÉ D'ENTREPRENEURS

Le projet professionnel portait pour 87 % des personnes concernées en la création d'un atelier d'art, reflet d'une indépendance recherchée.

Seuls 43 % des professionnels ayant suivi une formation qualifiante dans les métiers d'art ont occupé un emploi salarié à la suite de leur formation.

La majorité des répondants (57 %) ayant fait une formation initiale dans les métiers d'art n'ont pas eu de passage par un emploi salarié à la suite de leur formation, avant de créer ou de reprendre leur atelier.

Parmi les 67 % de répondants ayant suivi une formation dans le cadre de leur reconversion, 56 % ont suivi une formation de niveau V, révélant l'importance pour ces personnes de connaître et d'acquérir les compétences de base et la technique essentielle à la pratique de leur futur métier.

Pour 27 % des répondants, la formation est jugée inadaptée car trop théorique, trop éloignée de la réalité des ateliers.

FORMATION CONTINUE, NÉCESSAIRE MAIS RARE :

Une grande partie des professionnels de métiers d'art éprouve des difficultés à se former tout au long de leur activité professionnelle pour des raisons économiques d'une part, de temps d'autre part.

Ils identifient pourtant de réels besoins de formation, portant sur les savoirs techniques en lien direct ou indirect avec leur domaine d'activité et sur la commercialisation de leur production.

59 % de l'ensemble des répondants ont suivi des formations depuis qu'ils exercent en tant que professionnel des métiers d'art, spécifiquement dans l'apprentissage de techniques (41 %).

Parmi les besoins en formation identifiés par les professionnels, sont identifiés comme des compétences nécessaires à l'exercice du métier :

- ▶ La gestion d'entreprise : 15%
- ▶ Le savoir technique : 15%
- ▶ Les compétences en commercialisation : 16%

Pour 50 % des répondants, la principale difficulté d'accès à la formation concerne les modalités de financement.

LES PRATIQUES DE FORMATION EN ATELIER

Les professionnels des métiers d'art accueillent un nombre limité d'apprenants (stagiaires ou apprentis) en raison du coût financier de la formation qui est à leur charge et de la contrainte temporelle liée à la formation qui les restreint dans leur activité de création.

L'étude souligne ainsi la nécessité pour les professionnels de bénéficier d'une indemnité de formation facilitant l'accueil d'apprenants et la transmission de savoir-faire, tout en apportant une reconnaissance statutaire aux professionnels formateurs.

28 % des répondants proposent des formations payantes au sein de leur atelier auprès du grand public (93 %).

48 % des répondants transmettent leur savoir-faire au sein de leur atelier avec une priorité donnée à la technicité (97 %).

Le manque de temps (78 %) et le manque de financement (43 %) représentent les deux principales difficultés rencontrées par les professionnels formateurs des métiers d'art. Le manque de moyens (matériels, humains) à 36 %, et les coûts liés à la formation à 29 % relèvent de la même thématique.

LE RÔLE DE L'ATELIER D'ART DANS LA FORMATION

Les professionnels jugent impératif de pérenniser et consolider la transmission pour préserver la connaissance des savoir-faire techniques, se raréfiant pour certains.

Il est donc essentiel de valoriser l'atelier d'art comme un lieu indispensable et inévitable à cette transmission des savoir-faire et à la familiarisation du fonctionnement d'un atelier à travers le face-à-face et l'intimité qu'accorde le lieu.

Toutefois, l'atelier ne doit pas être isolé des lieux de formation académiques que sont les écoles et les CFA, entre autres, complémentaires aux premiers mais dont la relation partenariale doit être repensée.

82 % identifient l'atelier comme un lieu adapté et indispensable à la transmission des savoirs.

Les relations entre professionnels de métiers d'art et acteurs de la formation sont à améliorer, selon 42% des répondants, voire distantes (15%) ou inexistantes (26%).

PRÉCONISATIONS RÉSULTANT DE L'ÉTUDE

Comment acquérir au mieux les compétences qui permettront à toute personne désireuse de devenir professionnel dans le métier d'art de son choix, c'est-à-dire : tant les savoirs techniques du métier que les connaissances pour faire fonctionner l'atelier comme une entreprise économiquement viable ?

▶ **PRÉCONISATION 1** instituer l'atelier-école dans la formation diplômante aux métiers d'art

▶ **PRÉCONISATION 2** : impliquer les professionnels dans la définition des référentiels des diplômes

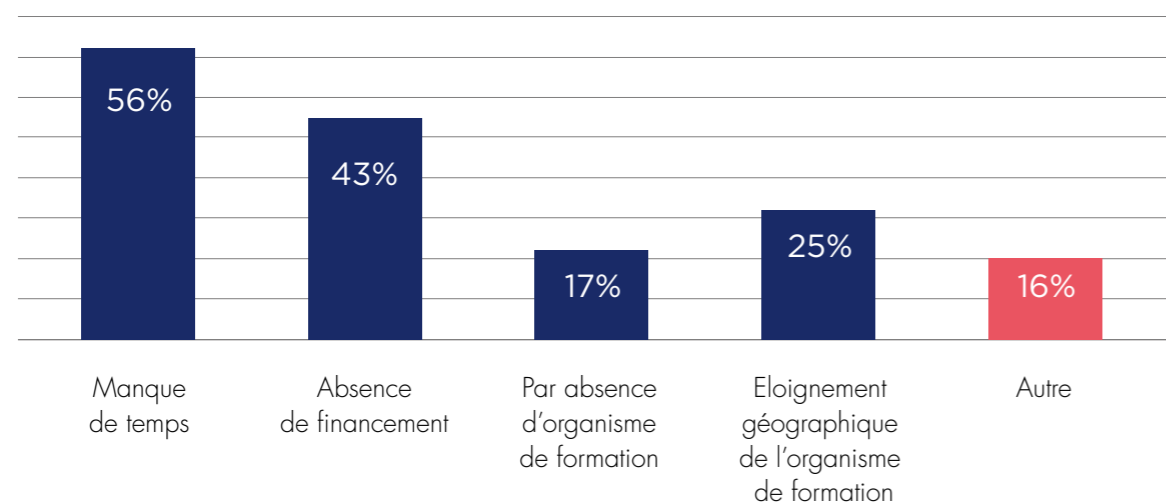
▶ **PRÉCONISATION 3** : mieux faire connaître les métiers d'art dans l'orientation des jeunes

▶ **PRÉCONISATION 4** : développer une formation aux métiers d'art pour les adultes en reconversion

▶ **PRÉCONISATION 5** : mettre en place un titre professionnel pour qualifier les adultes en reconversion

▶ **PRÉCONISATION 6** : étoffer la formation continue des professionnels en activité.

Les raisons n'ayant pas permis le suivi d'une ou de plusieurs formations



8 rue Chaptal
75009 PARIS

Tél. : + 33(0)1 44 01 08 30



www.ateliersdart.com



ATELIERS D'ART
DE FRANCE